



Le champion à l'hôpital
En page B 1

Riverin ne se souvient de rien

En page A 3

Arvida ne peut échapper à la pollution

par Laval Gagnon

QUEBEC — Même si la situation s'améliore depuis 1973, date où la compagnie Alcan mettait en branle un programme de dépollution, la qualité de l'air du secteur Arvida à Jonquières est altérée par des niveaux élevés de concentration de matières particulaires et de fluorures gazeux, et ce, plus particulièrement dans le quartier nord d'Arvida.

C'est ce qui se dégage d'un rapport que rendait public hier à Québec le ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger, qui a incidemment tenu à souligner la collaboration de l'Alcan dans la confection du rapport, en fournissant notamment les données techniques nécessaires.

L'étude, qui couvre les années 1971 à 1976, inclusivement, analyse quatre contaminants: les particules en suspension, les retombées de poussière, les fluorures gazeux et l'anhydride sulfureux.

Particules

Dans le quartier nord d'Arvida, la moyenne géométrique annuelle des particules en suspension est de 86 UG/M 3, alors que la limite permise est de 70 UG/M 3. Les résultats sont deux fois plus élevés que ceux du quartier sud d'Arvida.

On note toutefois qu'en 1977, la situation s'améliorait, avec un résultat de 78 UG/M 3 pour le quartier nord.

Quant à la limite journalière permise (150 UG/M 3), elle est respectée dans le quartier sud, alors que dans le quartier nord, elle est dépassée 30 pour cent du temps, et ce même en 1977.

Retombées

En ce qui concerne les retombées de poussière, tous les citoyens d'Arvida subissent la saleté qui en résulte, note-t-on dans le rapport. Dans le quartier nord, les retombées sont plus abondantes alors qu'elles sont 9 fois sur dix supérieures à la norme, et dans le quartier sud, la violation de la norme a été enregistrée 2 fois sur 10.

En 1977, on constate néanmoins une diminution de 50 pour cent des quantités mesurées au quartier nord, quoique les

pourcentages restent inchangés lorsqu'on enregistre un dépassement.

Fluorures

Les concentrations mensuelles mesurées de fluorures gazeux d'autre part, passent de 0.15 à 4.8 UG/M 3, comparative-ment à l'objectif national proposé pour les zones industrielles qui est de 1.7. On n'a pu, cependant, définir exactement les niveaux de concentration, en raison de la quantité limitée des données disponibles.

On indique que quelques espèces végétales sont affectées, notamment par une altération de la croissance ou tout au moins une diminution de la valeur ornementale des plantes.

Les concentrations de fluorures permises dans une zone agricole sont aussi dépassées à certains endroits, comme par exemple, un taux élevé dans le fourrage. Ce phénomène, dit-on, provoque la fluorose chez les animaux d'élevage, principalement la vache laitière. La maladie se caractérise par une diminution du poids de la bête, une altération de la dentition, et par le fait même, une réduction de la production laitière.

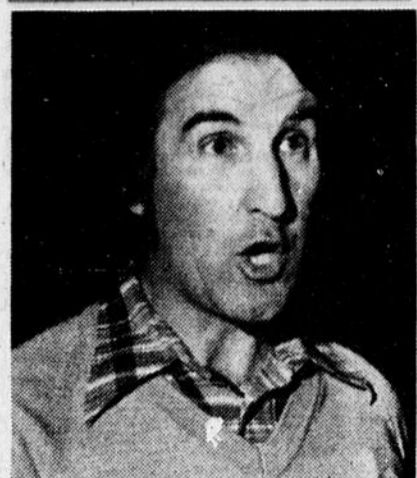
Même si la concentration des fluorures est élevée, on précise qu'elle est encore bien en deçà des limites susceptibles de nuire à la santé de l'homme.

Enfin, les normes concernant les émissions d'anhydride sulfureux sont généralement respectées, et l'usine de chlore et de soude caustique étant fermée, on n'enregistre aucun sujet de mercure dans l'air depuis juin 1976.

Le rapport fait également état du programme de dépollution en deux phases entrepris par l'Alcan en 1973, dont la première sera terminée en 1981 et aura engendré un investissement de \$75 millions. Quant à la deuxième phase, dont le coût est évalué à \$20 millions, on n'en connaît pas encore l'échéancier.

En 1973, l'Alcan déversait quotidiennement dans l'atmosphère, 80 tonnes de matières particulaires et 8 tonnes de fluorures. En 1981, on prévoit ramener ces chiffres respectivement à 30 et 3.9 tonnes. Lorsque sera terminée la deuxième étape, on croit pouvoir encore les abaisser à 20.5 et 1.8 tonne par jour.

ARTS



La parution d'un livre, d'un roman est toujours un événement d'importance... C'est encore un petit peu plus important quand il s'agit de l'ouvrage d'un confrère de travail! Yvon Paré parle du dernier-né de Christiane Laforge, "Au-delà du paraître". Il y a aussi un café qui n'est pas comme les autres à Jonquières. "Café Désir"... Un drôle de nom? Oui, et vous avez la chance d'en savoir plus. Quoi d'autres? Les chroniques, un arrêt sur un livre du sculpteur Alfred Laliberté, les chroniques habituelles, le fameux roman "Le maringouin" qui poursuit sa carrière. Des écrits pleins de couleur, de vie et d'actualité.

DOSSIER



En dossiers cette semaine, l'étudiant en journalisme stagiaire au Quotidien, examine la situation à l'UQAC par suite des nouvelles normes de financement imposées par le ministère de l'Éducation, et explique le récent soulèvement dans la province du Shaba au Zaïre.

SPORTS



Le président des Marquis de Jonquières, André Bouchard, est à Montréal présentement pour participer au colloque sur la violence au hockey. Il en profitera pour rencontrer Gilles Néron et lui expliquer comment il fut choqué par la lecture de son célèbre rapport. Richard Banford a rencontré le prêtre philosophe qui répond aux allusions qu'il qualifie de diffamatoires et qu'on retrouve dans le rapport sur la violence au hockey. En page B 1...

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	C 1
— Annonces classées	B 8
— Bandes dessinées	D 3
— Bourse	B 7
— Bridge	D 5
— Cinéma	C 9
— Décès	B 9
— Echécs	D 6
— Finance	B 6
— Horoscope	D 5
— Mots croisés	D 5
— Mot mystère	D 5
— Patron	B 8
— Sports	B 1
— Télévision	C 2

Propositions constitutionnelles dévoilées

Les députés fédéraux pris à court

OTTAWA (PC) — Les propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral, dévoilées prématurément par un quotidien montréalais, n'ont suscité que de rares commentaires hier à Ottawa.

Le premier ministre Trudeau a tout simplement indiqué aux Communes qu'il n'avait pas pris connaissance de l'article de "La Presse" que tenait dans ses mains le député conservateur de Joliette, M. Roch La Salle. Il a répété qu'il ferait connaître la semaine prochaine les propositions relatives à l'unité canadienne.

M. Marc Lalonde, ministre d'Etat aux relations fédérales-provinciales, s'est refusé à tout commentaire à sa sortie des Communes, refusant même de reconnaître l'authenticité du document intitulé "Le temps d'agir", il a mentionné par contre que c'est bien lundi à trois heures que le premier ministre déposera le document promis dans le Discours du Trône en octobre dernier.

Une source d'information gouvernementale devait reconnaître par contre qu'il s'agit bien là des faits saillants de tout le processus constitutionnel.

En fait, il semble bien que la primeur de "La Presse" a pris tout le monde à court sur la Colline parlementaire et que le gouvernement est déçu de constater que ses propositions, entourées du plus grand secret, perdront un peu de leur lustre au cours du week-end.

Une souplesse suspecte

Plus tard au cours de l'après-midi, M. La Salle, a affirmé que le premier ministre semblait démontrer "une souplesse suspecte" et qu'il doutait de sa sincérité. Selon lui, M. Trudeau n'a pas démontré au cours de ses dix ans de pouvoir qu'il pouvait être flexible avec les provinces.

Le président de l'association conservatrice du Québec a signalé qu'il ne parlait pas au nom du caucus de son parti mais bien en son nom personnel. Comparant au

document constitutionnel rendu public par la PC il y a quelques temps, il a conclu que "les libéraux n'ont rien inventé et que tout cela transpire l'électoratisme".

Les propositions

La Presse a mis la main sur un document de treize pages signé par le premier ministre et intitulé "Le temps d'agir, sommaire des propositions du gouvernement fédéral visant le renouvellement de la fédération canadienne".

Il s'agirait du résumé d'un document

Lévesque se dit peu impressionné

QUEBEC (PC) — Le premier ministre Lévesque n'est nullement impressionné par les propositions d'une nouvelle constitution canadienne mise de l'avant par le gouvernement de M. Trudeau.

Dans sa rencontre hebdomadaire avec la presse, hier, il a puisé dans son vaste vocabulaire pour qualifier de mille manières le projet Trudeau-dont les grandes lignes ont été rendues publiques hier dans un quotidien de Montréal.

Essentiellement, dans l'esprit de M. Lévesque, le projet de réforme constitutionnelle est profondément insignifiant, ne contenant que du réchauffé, et somme toute, M. Trudeau et son équipe n'ont accouché que "d'une souris mort-né".

"A la condition de ne rien changer, on est prêt à Ottawa à modifier la constitution", a ironisé le premier ministre en parlant de cette "cosmétique constitutionnelle" et "chirurgie plastique".

A la suite d'une première lecture rapide, M. Lévesque ne peut s'empêcher de

plus volumineux de 400 pages, qui lui contient tous les détails de ce vaste énoncé de principes.

"Le temps d'agir" contient les grandes lignes de la réforme constitutionnelle: rapatriement de la constitution, nouveau partage des pouvoirs, réforme de la Cour suprême pour donner une voix de la Fédération formée de représentants des provinces pour remplacer le Sénat et la garantie des droits des minorités linguistiques.

Ce renouvellement constitutionnel devrait se dérouler en deux phases, dont la

penser qu'un tel document semble s'adresser davantage aux électeurs qu'aux citoyens du Canada et une forte odeur électoraliste s'en dégage, comme la première étape devant être franchie en 1979, année possible d'élection fédérale.

A ce propos, le premier ministre a dit que si le Parti libéral veut utiliser ce document comme cheval de bataille électoral, "il aura besoin d'avoir des montures de rechange" car le Parti québécois n'aurait pas l'intention de demeurer impassible dans le débat.

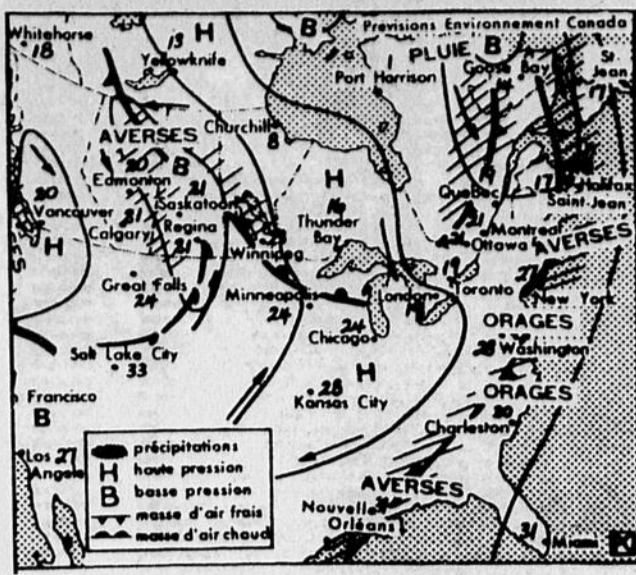
"Il y a longtemps que M. Trudeau détient le pouvoir à Ottawa et de plus en plus son gouvernement s'éloigne de la réalité et le document ne semble pas avoir été fait à partir de cette réalité illustrée en particulier par le problème fondamental de deux nations distinctes au Canada", a dit M. Lévesque qui a remarqué que nulle part dans ces propositions il n'est fait mention du Québec.

MINI-LOTO

Le no de série: 21

68676

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions de la météo émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour dimanche.

Abitibi et Chibougamau: ensoleillé avec vents modérés en après-midi. Ennuagement en fin de journée. Maximum de 14 à 17.

Dimanche: nuageux avec averse.
Pontiac-Témiscamingue, Haute-Mauricie et Laurentides: ensoleillé. Vents devenant modérés en après-midi. Maximum de 18 à 20.

Dimanche: nuageux avec averse et chaud.
Outaouais, Montréal, Québec, Trois-Rivières et Cantons de l'Est: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 18 à 20.

Dimanche: beau et plus chaud.
LAC-SAINT-JEAN: beau et frais. Maximum, près de 14. Dimanche: ennuagement et chaud.

Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski et Gaspésie: nuageux avec éclaircies et vents modérés. Maximum, près de 12. Dimanche: ensoleillé et chaud.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Températures en degrés celsius relevées dans les principales villes de l'Amérique du Nord.

	Min.	Max.
Dawson	-1	—
Prince George	3	19
Prince Rupert	7	14
Vancouver	12	18
Victoria	13	20
Jasper	8	13
Edmonton	8	14
Calgary	9	13
Lethbridge	12	21
Yellowknife	8	14
Prince Albert	10	23
Saskatoon	11	23
Regina	11	31
Winnipeg	4	24
Churchill	-1	8

MAREES

SEPT-ÎLES — La marée sera haute à 05h05 (2m.7dm) et basse à 11h50 (.6dm). Elle sera à nouveau haute à 17h35 (2m.1dm) et basse à 23h30 (.8dm).

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 06h20 (5m.1dm) et basse à 12h30 (.9dm). Elle sera à nouveau haute à 18h50 (4m.4dm) et basse à 00h40 (1m.2dm).

CHICOUTIMI — La marée sera basse à 01h00 (1m.2dm) et haute à 06h40 (4m.8dm). Elle sera à nouveau basse à 13h50 (1m.1dm) et haute à 19h05 (4m.0dm).

POUR DEMAIN

SEPT-ÎLES — La marée sera haute à 05h50 (2m.6dm) et basse à 12h15 (.6dm). Elle sera à nouveau haute à 18h25 (2m.1dm) et basse à 00h10 (.8dm).

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 06h55 (4m.9dm) et basse à 13h15 (1m.1dm). Elle sera à nouveau haute à 19h25 (4m.3dm).

Une question litigieuse

CHICOUTIMI — Deux avocats de Chicoutimi ont amorcé, devant la Cour des sessions de la paix, le processus qui devrait amener une clarification quant à l'application simultanée des articles 62 du Code de la route du Québec et de l'article 238.3 du Code criminel.

Présentement, deux thèses prévalent au sujet de ces articles qui portent sur la conduite d'un véhicule à moteur pendant la suspension du permis de conduire.

L'une, défendue par l'avocat du Service de l'aide juridique, Me Claude Beaulieu, veut que l'article 62 soit inopérant étant donné que cette disposition d'ordre provincial doit céder le pas à l'article 238.3 C.C. qui relève de la compétence fédérale.

En droit, il y a un principe qui veut qu'une disposition fédérale prévale sur une disposition d'ordre provincial qui porte sur le même domaine.

Quant à la couronne, qui sera représentée dans cette affaire par M. Laurent Bouchard, tant la disposition fédérale que la disposition provinciale doivent s'appliquer pour cette infraction.

Devant le juge Lucien Tremblay de la Cour des

sessions de la paix, hier, les avocats ont déposé leur plaidoirie respective, le tout totalisant plus de 1,000 pages de texte.

Le juge Tremblay devrait rendre sa décision le 24 juillet.

Aussitôt la décision du juge Tremblay rendue, il y a eu entente entre les deux avocats chicoutimiens pour porter cette affaire devant la Cour supérieure du Québec, pour finalement aboutir devant la Cour d'appel du Québec qui, par sa sentence créera un précédent que les Cours de juridictions inférieures devront nécessairement suivre en vertu d'une règle de base du droit canadien.

Cependant, l'un et l'autre des procureurs n'excluent pas la possibilité de porter le tout devant la Cour suprême du Canada qui, elle, trancherait définitivement le débat dans cette affaire.

Entre-temps et jusqu'à ce que la question soit réglée, tous les dossiers relatifs à l'article 62 du Code de la route du Québec sont en suspens.

L'interprétation que font les avocats selon qu'ils défendent une thèse ou l'autre peut amener un individu, s'il est accusé en vertu du code criminel à détenir un casier judiciaire pour cette infraction, alors que dans le cas où il est poursuivi en vertu de l'article 62 du Code de la route, il n'aura pas un tel casier.

C'est ce qui permet la loi 39 instituant le recours collectif adoptée hier.

Recours collectif

QUEBEC (PC) — Tout citoyen qui se croit lésé dans ses droits pourra dorénavant tenter des poursuites au nom de tous ceux qui ont subi le même sort.

C'est ce qui permet la loi 39 instituant le recours collectif adoptée hier.

Centre des données fiscales

Un espoir qui se concrétise

JONQUIERE — On procédera le 27 juin à la levée de la première pelletée de terre en vue de la construction du centre de données fiscales de Jonquière. En attendant la fin de la construction, on installera les locaux temporaires de ce service gouvernemental dans le secteur Arvida, dans l'édifice qui abritait autrefois le magasin La Baie.

Le député de Lapointe aux Communes, M. Gilles Marceau, vient de donner ces précisions, indiquant que c'est un groupe d'hommes d'affaires, formé en compagnie pour la circonstance, qui a fait l'acquisition de l'édifice La Baie, désaffecté depuis le déménagement à Place du Royaume du magasin à rayons.

M. Marceau a émis l'avis que l'installation de ces locaux temporaires dans le secteur Arvida pourrait favoriser une certaine relance économique dans ce secteur géographique, durement touché, il y a quelques mois, par la perte de son principal pilier, au profit de Chicoutimi.

Le ministère du Revenu utilisera ces locaux jusqu'à ce qu'on ait terminé la construction du centre de données fiscales, vers la fin de 1979.

Le député soutient que les nouveaux propriétaires de l'ex-édifice La Baie pourront louer, après 1979, les espaces laissés disponibles par le départ des effectifs du ministère du Revenu, ce qui devrait avoir pour effet de rendre permanentes les retombées économiques de la réaffectation de la vaste bâtisse.

Dès cette année, on prévoit engager environ 80 personnes dans les locaux temporaires. On en emploiera autant l'année suivante. Par la suite, on échelonnera l'embauche sur une période de cinq ans, après quoi on agrandira le centre de données fiscales d'environ 40 p.c., de sa superficie.

Le 27 juin, les organisateurs de la journée ont l'intention d'ouvrir au public en général la cérémonie de levée de la première pelletée de terre. Ceux-ci veulent en faire surtout une journée d'information, au cours de laquelle on dévoilera notamment la maquette du centre de données fiscales.

D'après M. Marceau, on pourra procéder au lancement des appels d'offres au début du mois d'août, pour entreprendre peu de temps

après la construction proprement dite.

Galerie d'arts

Le député a par ailleurs annoncé qu'on procéderait, le 19 juin, à la présentation des plans de la galerie d'arts de Jonquière, future annexe du centre culturel.

D'après le coordonnateur du projet à la ville de Jonquière, M. Bernard Corneau, on demandera d'ici peu des soumissions, de façon à être en mesure d'amorcer la construction vers les mois d'août ou septembre. Il pourrait cependant y avoir lieu de retarder davantage les travaux dans le cas où les prix des soumissions ne correspondraient pas aux disponibilités monétaires.

Dans un tel cas, on modifierait les plans de façon à rencontrer le budget prévu.

On dispose de \$325,000, pour la concrétisation de la galerie d'arts. Il s'agit de la subvention versée à cette fin, en 1972, par le gouvernement fédéral, à laquelle se sont ajoutés les intérêts du placement de l'argent.

Ottawa avait versé une somme de \$252,000.

Le centre de planification familial

Des femmes péquistes exigent une accélération de l'implantation

JONQUIERE — Le comité de condition féminine du Parti québécois dans le comté de Jonquière, demande à la direction de l'hôpital de Chicoutimi de procéder, le plus rapidement possible, à la mise en oeuvre d'un centre de planification familiale régional.

Par cette prise de position, l'organisme appuie les démarches faites par l'Association pour le planning des naissances du Saguenay-Lac-Saint-Jean et celles du CLSC Saguenay-Nord.

En fait, le comité estime que cette mesure au programme du ministre Lazure aux Affaires sociales soit étendue à la région.

Les femmes péquistes se réfèrent à un principe élémentaire qui donne

aux femmes le droit de vouloir et de planifier librement les naissances et ce, sans discrimination de langue.

Dans un communiqué, le comité précise que la majorité des avortements thérapeutiques pratiqués dans la province sont réalisés dans des hôpitaux anglophones.

Se référant à Statistique Canada, le comité écrit que sur les 54,478 avortements thérapeutiques "enregistrés officiellement" au Canada en 1974, plus de 30 pour cent concernaient des femmes de moins de 20 ans d'où la nécessité d'établir des cliniques de planification où on pourra se référer.

Evidemment les membres du comité de condition féminine du Parti québécois de Jonquière ne

considèrent pas l'avortement comme une méthode de contrôle des naissances.

Le comité le voit bien plus comme un mal social, mais un mal nécessaire quand des hommes veulent encore imposer aux femmes seules la responsabilité des soins des enfants et des travaux domestiques, quand les parents et des groupes continuent de s'opposer à la nécessité d'une éducation sexuelle à la maison et dans les écoles, quand une société refuse de loger et de protéger ses enfants et ses filles-mères et quand les moyens techniques de contrôle comme la pilule et le stérilet demeurent imparfaits et inaccessibles à plusieurs pour des raisons d'âge ou de santé.



LA VIE LES INTERESSE — Dix jeunes de la région ont été assermentés hier à titre de membres des Forces armées canadiennes. Ces étudiants qui se dirigeront au milieu du mois d'août vers le Collège militaire de Saint-Jean sont boursiers du ministère de la Défense canadienne pour toute la durée de leurs études collégiales et universitaires dans les forces armées. En intégrant les rangs du corps militaire canadien, ces

étudiants signaient un engagement de neuf ans, soit cinq ans pour leurs cours et quatre autres années au cours desquelles ils seront au service du Canada. Quelque soixante-dix candidats avaient postulé pour être boursiers des forces canadiennes. De ce nombre, dix-neuf avaient été recommandés au siège social des FAC à Ottawa, où on retint dix candidatures.

A La Baie: Les policiers-pompiers demandent l'arbitrage

LA BAIE — Le Syndicat des policiers-pompiers de La Baie vient de demander l'arbitrage dans les négociations qui sont menées avec leur employeur.

Dans un communiqué remis à la presse, hier, le Syndicat des policiers-pompiers de la ville du maire Laurier Simard, indique que la lenteur des négociations incite à faire une telle demande.

Divers incidents qui se sont produits au cours de la période de l'arbitrage, soient la publication des politiques de la partie patronale et la présentation au cours d'une séance de conciliation d'un projet de

convention auquel il manquait plusieurs éléments du contrat précédent, ne permettent pas, selon le syndicat, de poursuivre les négociations dans l'état actuel.

Le contrat liant les deux parties est échu depuis le 31 décembre.

Pot-de-vin?

MONTREAL (PC) — Pierre Legrand, ex-secrétaire et conseiller pour Sky Shops Exports Ltd, a déclaré hier en Cour supérieure qu'en mai ou juin 1972 le sénateur Louis Giguère lui avait remis \$5,000 en paiement pour 5,000 actions de cette société.

RAYMOND TREMBLAY
AVOCAT
 Accepte aide juridique
 520, 2ième Rue, Ville de La Baie
Tél.: 544-1258
 Heures de bureau: lundi au vendredi: de 9h00 à 5h00 p.m., soirs: lundi au jeudi: de 7h30 à 10h00, samedi: de 9h00 à 12h00.

Noël-André Gagné, C.I.A.
 Tenue de livres Impôt sur le revenu
 Préparation des paies Gestion financière
 250 est, Racine Chicoutimi 543-3844
 294, de la Savoie, Jonquière 547-4379

REFLEXION
 La vie est pleine de ressources, mais les lois sont si pesantes.
 Comité des relations humaines de Musac INC

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
 316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par LE QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LIMITÉE, 316, avenue Labrecque, Chicoutimi, P.Q. Tél. 545-4480.

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général: Gaston VACHON

Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY

Redacteur en chef-éditorialiste: Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information: Bertrand GENEST

Chef des nouvelles: Claude COTE

Aima et les environs: 662-7829
 St-Felicien et les environs: 679-3832
 Sans frais interurbains: Abonnement et Service à domicile: 545-4484
 Petites annonces classées: 545-4895

chef de pupitre: Charles-J. GAUVIN
 Directeur des ventes: Paul BERGERON
 Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY
 Directeur mise en marche à la circulation: Jean BELAND
 Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France Presse Associated Press et Reuter et de CONPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec
 Courrier de la Deuxième classe (no 3213)

LE QUOTIDIEN
TARIF D'ABONNEMENT
 LIVRAISON PAR PORTEUR: \$1.25 par semaine
 Dans les dépôts: \$0.25 la copie

PAR LA POSTE:
 Saguenay: 3 mois: \$16.00, 6 mois: \$31.25, 1 an: \$62.50
 Lac-Saint-Jean — Côte-Nord: 6 mois: \$37.00, 1 an: \$70.00

Autres régions au Canada:
 6 mois: \$80.00, 1 an: \$115.00

Pays étrangers:
 6 mois: \$80.00, 1 an: \$150.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire No d'enregistrement: 3213.
 Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec.

Le conflit au Soleil
 QUEBEC (PC) — Les pourparlers se poursuivent à Québec dans le but de trouver une solution au conflit qui oppose le quotidien Le Soleil à ses quelque 30 employés de soutien de la rédaction qui ont déclenché la grève en même temps que les journalistes, le 30 août dernier.

Après avoir procédé à un échange de textes par l'intermédiaire du médiateur, jeudi soir, les représentants des deux parties ont été convoqués à une autre séance de médiation qui devait se tenir à compter de 18 heures 30, vendredi.

Marie Christine
 Esthéticienne, v.d.
 RUE ANGOULEME CHICOUTIMI

Divers traitements de la peau
 "Soins de l'acnée"

Du mardi au vendredi de 8h00 a.m. à 12h00 a.m. de 5h00 p.m. à 7h00 p.m.
 POUR INFORMATIONS TEL.: 545-4013

INGENIEURS-CONSEILS
HUI, GAUTHIER & Associés
 424, rue Fay, Arvida
TEL.: 548-3111
RONALD HUI LOUIS-MARIE GAUTHIER
 ING., MCBME ING., MBOC, MBOG

Réaménagement portuaire

Une question de gros sous

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Déjà complexe au tout début de sa conception, le projet de réaménagement de la zone portuaire et ferroviaire du centre-ville de Chicoutimi a pris, depuis environ un an, l'allure d'une sourde guérilla entre Québec et Ottawa, à l'intérieur de laquelle, au fil des événements et de la stratégie des "belligérants", la ville de Chicoutimi s'est rangée d'abord timidement, et ensuite plus ouvertement, du côté québécois.

Le durcissement de la position de chacun des intervenants n'est toutefois pas causé par l'essence du projet de réaménagement, car sur ce point fondamental, la concrétisation du projet ferait manifestement l'affaire de tous. Le gouvernement fédéral, par le biais du Conseil des ports nationaux, envisage depuis longtemps en effet, de relocaliser les installations portuaires qui concernent les produits pétroliers, soit 90 pour cent de l'activité du port de Chicoutimi.

Dans cette optique d'ailleurs, la construction récente d'un quai à Pointe-à-l'Îlet doit favoriser la relocalisation des réservoirs de pétrole dans un secteur où les compagnies pétrolières possèdent déjà plusieurs terrains, prêts à accueillir de nouvelles installations.

On n'ignore pas d'autre part que la présence des réservoirs dans le port chicoutimien constitue un danger permanent de catastrophe, en raison de la proximité du centre-ville et des mesures de sécurité dérisoires qui "protègent" le secteur.

Du côté municipal, la motivation principale, outre le danger de conflagration, porte sur la volonté de reprendre et d'aménager les rives du Saguenay.

L'histoire

Même si le projet de réaménagement de la zone est né il y a plusieurs années, ce n'est qu'il y a trois ou quatre ans que les administrateurs municipaux décidèrent de constituer un véritable dossier, lequel fut présenté aux gouvernements québécois et canadiens en août 1976. La ville espérait voir son projet de réaménagement être inclus dans l'entente-cadre qui devait être conclue au printemps 1977.

Ce qui ne s'est pas produit... A compter de cette époque, selon les renseignements disponibles, les négociations entre l'administration municipale et le gouvernement fédéral devinrent plus délicates, même si certaines informations laissent croire en la volonté gouvernementale d'amorcer le projet.

Le Conseil des ports nationaux manifestait en effet toujours son intention d'activer le dossier, comme en témoignent d'ailleurs les déclarations de l'époque et le désir de ne pas renouveler pour de longues périodes les baux de location des compagnies pétrolières qui se terminaient à l'été 1977.

Or, en juillet 1977, après une période de flottement dans les négociations entre la ville et le Conseil des ports nationaux, le gouvernement québécois annonça son appui au projet municipal et y injecta \$1 million tout en laissant poindre la perspective d'autres subventions.

Plus tard, le gouvernement québécois s'impliqua directement dans le dossier par la création d'un comité de coordination composé de représentants du ministère des Affaires municipales, de l'OPDQ, de la ville de Chicoutimi et de la Société d'expansion économique du Saguenay, laquelle, plus tôt s'était vu confié la responsabilité du dossier.

Ce comité s'est vu donné clairement le mandat "d'orienter les actions dans le dossier du réaménagement portuaire et de fixer les objectifs à suivre dans le futur".

Le silence persistant d'Ottawa obligea après

coup le gouvernement à étendre le rayonnement de sa subvention à la zone limitrophe au secteur portuaire administré par le Conseil des ports nationaux, pour permettre à la ville de bénéficier de l'argent.

Pressions

Dès lors, les pressions de la ville auprès d'Ottawa devaient se faire plus insistantes.

Comme les rumeurs d'élections fédérales à l'automne 1977 avaient semblé ranimer l'intérêt d'Ottawa pour le dossier (la rencontre du ministre André Ouellet avec les représentants municipaux au cours de l'été 1977 le démontra), les élus chicoutimiens récidivèrent au début de l'année, car on anticipait la tenue d'élections au printemps ou à l'été 1978.

Appuyé par de nombreuses déclarations du ministre Marc-André Bédard, le conseil municipal vota en quelques mois deux résolutions requérant du fédéral une position définitive et claire dans le dossier.

La deuxième, qui date de quelques jours seulement, constitue un véritable ultimatum au gouvernement fédéral.

Dans cette résolution, l'administration municipale menace d'utiliser certains moyens déjà à sa disposition pour faire bouger plus rapidement son interlocuteur.

Les responsables du dossier, pour des raisons de stratégie disent-ils, refusent cependant de donner la nature et l'orientation des gestes qui pourraient être posés avant la fin de l'été.

Néanmoins, Le Quotidien a pu savoir de bonne source que quatre ou cinq avenues sont envisagées, avenues qui, croit-on, pourraient être empruntées simultanément.

Tout porte à croire que l'une d'entre elles porte sur la violation des règlements municipaux en matière de sécurité. D'ailleurs, l'inspecteur en incendie de la ville, M. Aurélien Lalancette, a déjà soumis un rapport étayant les principales violations aux règlements.

D'autre part, la ville modifiait il y a quelques mois le zonage du secteur pour n'y permettre notamment que les aménagements à caractère résidentiel, communautaire et commercial. A toutes fins pratiques, l'aménagement bloque toute possibilité de rénovation des installations érigées dans la zone portuaire, ce qui devrait, espère-t-on accélérer leur relocalisation.

De plus, pour la première phase de réaménagement, c'est-à-dire l'élargissement du boulevard Lamarche et la relocalisation du Club de yacht, on croit que la ville pourrait contester la juridiction du CPN sur la partie qui borde justement le boulevard Lamarche, et celle à l'ouest de la zone. La délimitation de la zone portuaire, n'apparaît pas en effet sur les plans de cadastre, ce qui rend imprécise l'évaluation rigoureuse de son périmètre.

Réaménagement

Enfin, un déblocage du dossier au niveau fédéral ne signifierait pas nécessairement la concrétisation du projet municipal.

Parce qu'il devra consentir des sommes relativement importantes pour contribuer à la relocalisation des réservoirs de pétrole (les compagnies exigent en effet une participation financière), le gouvernement fédéral pourra être tenté de proposer un projet précis d'aménagement différent de celui de la municipalité.

On se rappelle que l'hiver dernier, une brochure de ministres fédéraux, dont M. André Ouellet, des Affaires urbaines, annonçait un projet de réaménagement du même genre pour le port de Québec (une quarantaine de millions de dollars).



RIVERIN — Quelques instants avant de témoigner, Julien Riverin s'entretient avec son procureur, Me Jean-Louis Simard, de La Malbaie.

Blanc de mémoire

Témoignage flou et nébuleux

par Mario Roy

CHICOUTIMI — La deuxième partie du témoignage de Julien Riverin, le survivant de la fusillade du Parasol, a été entendue hier, lors de la cinquième journée du procès de Richard Lalancette, à l'issue de la première semaine du présent terme des assises criminelles.

Riverin, assis dans la boîte aux témoins, a répondu d'un ton monocorde aux questions de Me Louis-Charles Fournier, qui représente Lalancette, sans apparemment perdre patience, sans élever la voix. Riverin, en un mot, ne se souvient pas.

Riverin ne peut reconstituer le moindre détail de la scène de la fusillade, et, assailli de questions de la part du juriste, ne se souvient pas d'avoir connu, ni entendu le nom de Richard Lalancette avant son séjour à Chicoutimi, le 24 ou le 25 janvier; il ne se souvient pas d'avoir parlé à Lalancette, d'avoir fait auprès de lui certaines démarches que lui aurait dictées une des victimes, Jean-Yves Lavoie; il ne se souvient pas s'il a été mis au courant du montant du par Lalancette à Jean-Yves Lavoie, venu à Chicoutimi percevoir ce montant.

Riverin ignore tout autant quels moyens de perception Lavoie comptait employer pour entrer en possession de ces sommes. Une seule affirmation de Riverin a brisé cette routine: au moment de la fusillade, il avait sur lui, selon ses dires, environ les trois quarts d'une somme de \$600 à \$700 dont il disposait à son départ de La Malbaie, soit de \$450 à \$500; Riverin affirme n'avoir jamais revu cette somme, après son hospitalisation.

Et Riverin, qui possède une feuille de route bien remplie (au moins sept condamnations, dont une de trois ans de pénitencier, pour vols par effraction, effractions dans un dessein criminel, possession d'arme à utilisation restreinte, extorsion), est reparti lentement après avoir juré qu'il n'en savait pas plus que ce qu'il avait dit, sur l'affaire en cause. A onze heures hier, il a été libéré de son assignation à témoigner et on ne le reverra plus au cours de ce procès.

Riverin n'a à peu près rien ajouté de neuf à ce que l'on savait déjà...

Edith Tremblay

Après une forte tension ressentie lors du témoignage de Riverin, la foule de curieux contenue hier dans l'enceinte de la Cour supérieure a profité de certains passages de l'interrogatoire d'Edith Tremblay par le procureur de la Couronne, Me Denis Vaillancourt, pour éclater de rire à une ou deux reprises.

Particulièrement lorsque la danseuse montréalaise de 25 ans fut priée de décrire, d'évaluer, l'état d'ébriété de ses cinq compagnons, dans la chambre 234 du motel Parasol, le matin du 26 janvier. De "un peu chaud", à "saoul" ou "très saoul", on est venu à apprendre que Morin et Longval surtout, à ce qu'il semble, étaient particulièrement dérangés par l'alcool, et "marchaient croche et parlaient croche", selon le langage fort imagé de la jeune fille. Les quatre autres personnes, dont Edith Tremblay elle-même, n'avaient toutefois pas non plus fait serment de sobriété...

Avant la fusillade, elle a entendu Lavoie de mauvaise humeur, selon elle, cette soirée-là, affirmer à un de ses compagnons qu'il attendait quelque chose et que "ça va être réglé demain matin."

Quelques minutes plus tard, elle entendra quatre ou cinq détonations, après s'être couchée sur le sol, et après avoir aperçu Lavoie et Longval se diriger vers la porte de la

Adhésion possible

JONQUIÈRE — S'ils doivent joindre les rangs de la Fédération des syndicats du secteur aluminium, les employés de l'usine Kitimat, en Colombie-Britannique, devront le faire avant le congrès de la FSSA qui se tient à la fin du mois de juin.

Reprenant sensiblement les mêmes propos qu'il tenait il y a quelques jours dans la Mauricie, le président de la FSSA, M. Jean Halley, parlait en ces termes de la possibilité de voir grossir les rangs de sa fédération de quelque 2,200 travailleurs.

"Notre congrès est à la fin de juin. Si quelque chose doit se faire, il va falloir que ce soit vite", affirme M. Halley.

Quant au voyage que pourraient effectuer cer-

tains membres de l'exécutif de la FSSA à Kitimat, on doit être fixé au début de la prochaine semaine alors qu'une décision doit être prise.

Dans la Mauricie, M. Halley rappelait l'excellent climat de la rencontre avec deux membres du comité de l'exécutif du syndicat de l'Ouest qui étaient de passage à Jonquière, il y a un mois.

Au cours de la visite prévue à Kitimat dans les prochaines semaines, il sera question de la formation d'un comité permanent dont l'un des sujets traités sera le projet de fusion avec la FSSA.

En joignant les rangs de la FSSA, les travailleurs de l'usine d'aluminium de Kitimat porteraient à près de 10,000 le nombre de membres de la FSSA.

Véritable cri d'alarme de l'UQAC

CHICOUTIMI — Dans une lettre adressée au président de la Commission d'étude sur les universités, M. Pierre Angers, la Chambre de commerce régionale du Saguenay appuie le mémoire présenté par l'Université du Québec à Chicoutimi justement présenté devant cette commission le 23 mai.

L'essence de ce mémoire de l'institution se résumait à un cri d'alarme à l'effet que les nouvelles règles budgétaires imposées par l'Etat compromettent sérieusement le développement normal de l'UQAC au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

La Chambre de commerce régionale indi-

que dans sa lettre que le mémoire de l'UQAC décrit fidèlement l'évolution de l'université et est suffisamment explicite pour convaincre tous et chacun des bienfaits de l'implantation de cette institution pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, et dans un dynamisme plus large, l'ensemble du Québec.

La Chambre de commerce signale que, dans la poursuite de ses travaux, l'organisme profite de la contribution de représentants de l'UQAC; d'ailleurs, plusieurs membres de l'organisme ont déjà manifesté concrètement leur appui à l'institution en souscrivant à la

Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi, créature à but non lucratif voulant favoriser la recherche universitaire à caractère régional.

Enfin, la chambre de commerce régionale mentionne à M. Pierre Angers que l'UQAC est une jeune université en pleine phase de développement, que sa population étudiante va sans cesse grandissante, que la région ne commence qu'à tirer profit de la présence d'une université dans son milieu et qu'ainsi, les autorités gouvernementales se doivent d'affecter les moyens nécessaires et adéquats à la poursuite de cette évolution.

Evidemment, la Chambre de commerce régionale en plus d'informer le président Angers de la Commission d'étude sur les universités, a informé les députés régionaux de sa prise de position.

Nomination

Dernièrement, le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, manifestait son désir de recevoir des commentaires de tout organisme intéressé au sujet de la nomination du futur président de l'Université du Québec qui remplacera M. Robert Després.

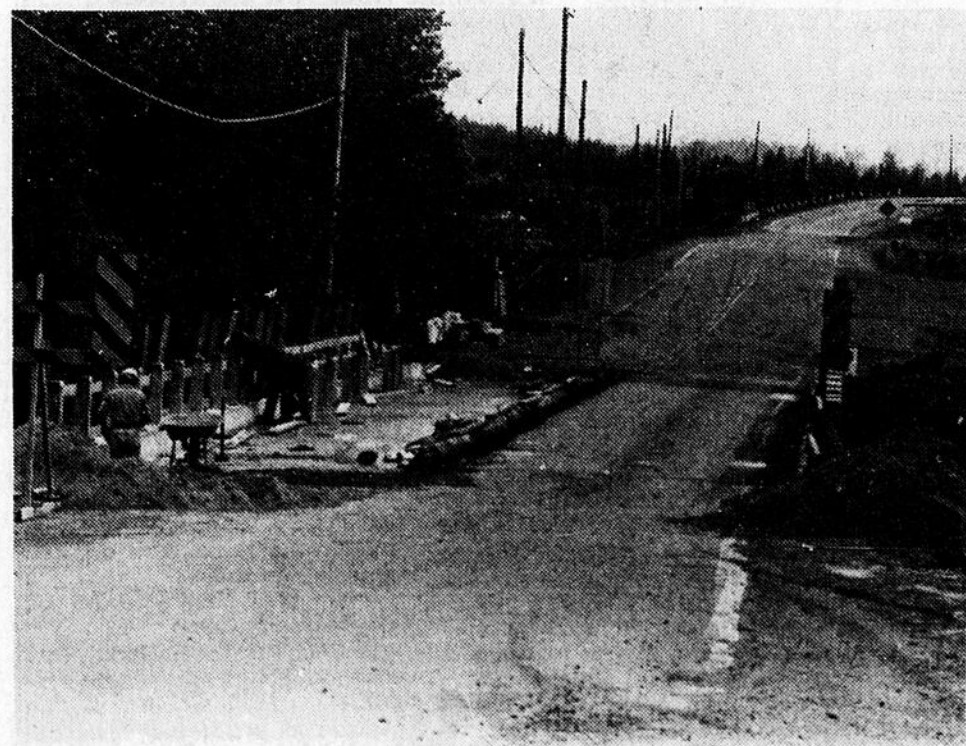
Dans cette optique, la Chambre de commerce régionale a soumis au ministre certaines réflexions à ce sujet.

Essentiellement, l'organisme espère que le ministre tiendra compte de deux critères particuliers dans le choix du futur président de l'UQ.

Le premier est que le candidat soit pleinement conscient des problèmes réels auxquels une constituante, l'UQAC doit faire face au cours de cette phase d'urgence qu'elle vit présentement.

Le second est que le candidat doit avoir une expertise sur le plan du développement socio-économique des régions marginales et périphériques, car l'Université du Québec, représente un réseau de constituantes au service du développement économique, social et politique de toutes les régions du Québec.

En fait, la Chambre de commerce régionale estime que le président de l'UQAC optera pour une véritable décentralisation de l'enseignement supérieur et privilégiera l'innovation pédagogique pour le bénéfice des populations éloignées de la province.



TRAVAUX DE VOIRIE — L'approche de l'été donne lieu à de bénéfiques réparations sur plusieurs routes de la région. Souvent mineures, parfois plus importantes, elles ont toutes pour effet d'augmenter la sécurité, et parfois le confort, des automobilistes. Les travaux présentement exécutés à ce ponceau, sis sur la route qui conduit à Sainte-Rose-du-Nord, provoqueront sans doute eux aussi une certaine satisfaction chez les usagers.

R. Guy Dion C.D.
optométriste
EXAMEN DE LA VUE — VERRES DE CONTACT.
302, ST-VALLIER, CHICOUTIMI, G7H 4J1
TEL.: 549-7461

dglf
Regroupés pour mieux vous servir

Jean-M. Larouche
C.L.U.

Courtiers: assurance-vie, assurance-revenu placements - rentes

609, rue Dubose, (Route 170, Arvida)
JONQUIÈRE — 548-4673

RECHERCHE

Maintenant directeur-adjoint chez PAUL ALBERT CHEVROLET OLDSMOBILE LIMITEE, de Ville de La Baie, au 845, Elgin.

Pour vous servir:
Résidence: 544-4800
Bureau: 544-7333

Yvan Lafontaine

Paul Albert Chevrolet Oldsmobile

845, RUE ELGIN, VILLE DE LA BAIE, QUA. — 678-388

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

La victoire de Parizeau profite à Trudeau

Le dernier sondage Gallup semble avoir mis brusquement fin au violent débat qui a opposé Québec et Ottawa autour de la réduction de la taxe de vente.

Du même coup, il apporte un soulagement et un répit au ministre fédéral des Finances Jean Chrétien, qui s'était laissé coincer dans cette affaire par l'astucieux vieux routier de la politique, le ministre provincial des Finances Jacques Parizeau. Sévèrement semoncé par la presse québécoise, bousculé par l'Opposition conservatrice, soumis à l'assaut concerté des péquistes et des unionistes, et abandonné par les libéraux de Claude Ryan, le député de Saint-Maurice a dû boire le calice jusqu'à la lie.

Faut-il attribuer au sondage Gallup ou à une nouvelle stratégie du retors Parizeau la trêve proposée par le gouvernement québécois? On le saura bien plus tard, mais un fait demeure: Parizeau laisse à Ottawa le choix des moyens de remboursement des Québécois, alors qu'il avait toujours préconisé une solution de "gouvernement

à gouvernement" en exigeant le versement dans le trésor québécois des \$185 millions soustraits au revenu de la taxe de vente.

Il ne s'oppose même plus à la première proposition fédérale d'adresser directement à chaque contribuable québécois une "ristourne" de \$85. Notre gouvernement, a-t-il énoncé en substance, ira récupérer le montant qui lui est dû "là où il l'entend et de la façon dont il l'entend".

Les observateurs se demandent également si M. Parizeau, après avoir remporté une éclatante victoire politique (l'unanimité de tous les partis à l'Assemblée nationale et l'appui des conservateurs, des néo-démocrates et des créditistes fédéraux avec quelques libéraux rebelles), ne veut pas prévenir un effet de boomerang.

Le sondage Gallup est un indicateur d'un sentiment national, et en outre, la publication de la lettre qu'il adressait le 3 janvier dernier à l'Association des manufacturiers canadiens suscite des interrogations sur sa sincé-

rité dans cette célèbre affaire de la taxe de vente.

Dans cette missive, le grand argentin du gouvernement québécois prétend que "des mesures comme l'abolition de la taxe de vente sur la chaussure ne sont que des cataplasmes qui ne règlent en rien les problèmes de l'industrie de la chaussure, puisque, entre autres, plus de 60 pour cent de la réduction d'impôt s'appliquerait à des biens importés". Il préconisait plutôt le contingentement, pour quelques années, des importations de chaussures, à leur niveau de 1975. Ottawa a d'ailleurs accepté cette proposition.

Le dernier sondage de l'Institut Gallup pourrait bien inciter les partis fédéraux et le gouvernement québécois à réviser leur stratégie. Car contrairement aux prévisions, les libéraux, qui devaient avoir perdu des plumes dans l'affrontement Parizeau-Chrétien, ont au contraire repris une priorité de deux points aux dépens des progressistes-conservateurs.

On se demande maintenant si le

premier ministre Pierre Elliott Trudeau a été bien inspiré en révisant sa première intention de tenir une élection générale cet été. C'est au lendemain du dernier sondage, qui indiquait une remontée fulgurante de sept points par les conservateurs de Joe Clark, que Trudeau prêta un nouveau fléchissement de l'économie pour reporter l'appel au peuple. Les oracles lui paraissent défavorables.

L'enquête Gallup effectuée en mai ne précise pas les régions où les intentions de vote révèlent des changements significatifs. On redoute une réaction défavorable des provinces anglophones devant l'attitude du Québec dans le débat autour de la taxe de vente.

Les autres provinces ont accepté la proposition de Jean Chrétien sur une réduction générale de deux pour cent de la taxe de vente. L'Alberta se montra un peu frustrée puisqu'elle n'impose pas cet impôt, mais le Québec décida de soutenir plutôt les secteurs mous de son économie.

Bertrand TREMBLAY

PAROLE AUX LECTEURS

Ils n'ont pas encore assez souffert

C'est une réponse à Mme Lina Bean.

Dans votre lettre publiée dans ce journal le 7 juin, j'ai pu déceler votre désarroi

face à la décision prise par le gouvernement de permettre la vente de certains spiritueux le dimanche dans les épiceries.

Ils propagent la joie

Viens au patro, la joie rayonne.

Et nos coeurs chantonnent. Lorsqu'on s'y amène.

Pour retrouver nos plus chers amis.

Dans tous les coins, on chante, on aime.

Le bonheur s'y promène. Et l'on s'y amène.

Allez savoir, allez donc savoir pourquoi?

Parce qu'un jour, quelqu'un a eu la bonne idée d'organiser des mardis-rencontres à chaque quinzaine pour les handicapés.

A ces soirées, il y a: Célébration eucharistique. Jeux divers.

Le gymnase. La télé et le tout est suivi d'un petit goûter.

Ce qui est magnifique, c'est que tout cela est accompli CHALEUREUSE-

MENT et BENEVOLE-

MENT.

Il est tellement agréable de constater qu'il existe encore des gens qui se dévouent afin d'améliorer le sort des moins favorisés (par la nature) que le fait mériterait vraiment d'être souligné.

Alors, MERCI à tous ceux qui partagent cette lourde tâche et spécialement au frère Gilles Gaudreault. Vous êtes vraiment tous formidables!

Et je termine en vous citant ceci: "C'est en semant du bonheur qu'on en récolte". C'est vrai, n'est-ce pas?

Mlle Lysa Fortin,

307, rue Châteauguay,

Jonquière,

Membre actif de l'APH,

Association des paraplégiques et handicapés.

Moi, pour ma part, ça ne me tracasse pas le moins du monde. J'ai appris à vivre une vie de sobriété qui me donne beaucoup de sérénité, de courage et d'espoir, sérénité parce qu'aujourd'hui tout ce que je vois, tout ce que j'entends, est beau et agréable à regarder. Courage qui me donne la force d'être vraiment moi tel que je l'ai toujours rêvé, peu importe les remarques de certaines personnes aux yeux bouffis par le remord et à la bouche sûre résultant des maux d'estomac que leur façon de vivre leur occasionne.

Vous allez peut-être, chère amie, me trouver bien indifférent à la misère des autres, et là-dessus, je serai bien d'accord avec vous, car ma seule et unique préoccupation, est mon bonheur et celui de mes enfants. La balance, peut bien aller chez le diable, s'ils le désirent, je m'en foute comme dans l'an quarante. Par contre, ayant beaucoup voyagé donc beaucoup vu, je puis vous affirmer — et c'est ce qui me donne l'espoir — que Dieu est en train de nous préparer un monde merveilleux pour bientôt et n'allez pas penser que je rêve en couleur car j'ai les deux pieds bien à terre et l'intelligence entre les deux oreilles. Si je puis affirmer de telles choses, avec tant de conviction, et de certitude, c'est parce que ceux qui m'ont montré la vraie route à suivre sont légion au Québec. Tout près de 200,000, seulement dans la province. Cette fraternité couvre 107 pays et compte des millions de membres.

Ce qui me fait croire à cette force et bien c'est mon expérience personnelle. Ici, je ne vous conterai pas ma vie mais seulement une chose que j'ai remarquée. M'étant battu pour les autres comme un forcené, leur faisant économiser des dizaines de milliers de dollars et après avoir neutralisé certaines personnes qui cherchaient à les corrompre, alors que moi, je vivais la misère noire. Ce n'est pas l'Eglise catholique, ni le gouvernement du Québec pas plus que celui d'Ottawa qui sont venus à mon secours, mais ce sont de vrais hommes et de vraies femmes qui m'ont tendu la main, qui m'ont soulagé, ont soigné mes plaies et m'ont redonné le goût de vivre. Ces gens m'ont rien changé pas un sou, m'ont laissé me découvrir à ma façon, ne m'ont enseigné aucun Dieu, ce qui m'a permis de découvrir le vrai.

Alors, belle dame, continuer à aider les autres qui sont aux prises avec l'alcool, mais ne vous épuisez pas outre-mesure. S'ils veulent vraiment arrêter de boire et vivre une vie remplie de bonheur, il n'y a qu'une solution et c'est "Alcooliques anonymes". Ils vous répondront que ce mouvement n'est pas à leur hauteur. Laissez-les boire en toute tranquillité pour la bonne raison qu'ils n'ont pas encore assez mangé de "merde" et ne soyez pas de grâce celle qu'ils aiment insulter. Je vous aime bien. Et laissez agir Dieu.

Claude Gagnon,

355, Bégin,

Alma.

Le 7 juin.

LES GAZ À LA COMMONWEALTH PLYWOOD "LA RIPOSTE"



AU FIL DE LA PENSÉE

Vancouver vient nous tendre la main

Les 2 et 3 juin, 24 représentants du Vancouver Board of Trade étaient de passage dans la région. En compagnie de membres de la Chambre de commerce de Chicoutimi, ces hommes d'affaires anglophones ont visité l'aluminerie Arvida, de l'Alcan et effectué une tournée enrichissante au Saguenay-Lac-Saint-Jean. La venue de cette délégation dans la région fait partie d'un vaste programme destiné à promouvoir l'unité canadienne, en favorisant la communication et la compréhension, entre les citoyens des différentes provinces. Incidemment, le Vancouver Board of Trade s'est récemment prononcé en faveur de l'unité nationale, par la déclaration suivante.

Sur le chemin de la maturité, chaque nation doit passer à travers différentes épreuves; présentement, le Canada et les Canadiens traversent une épreuve cruciale.

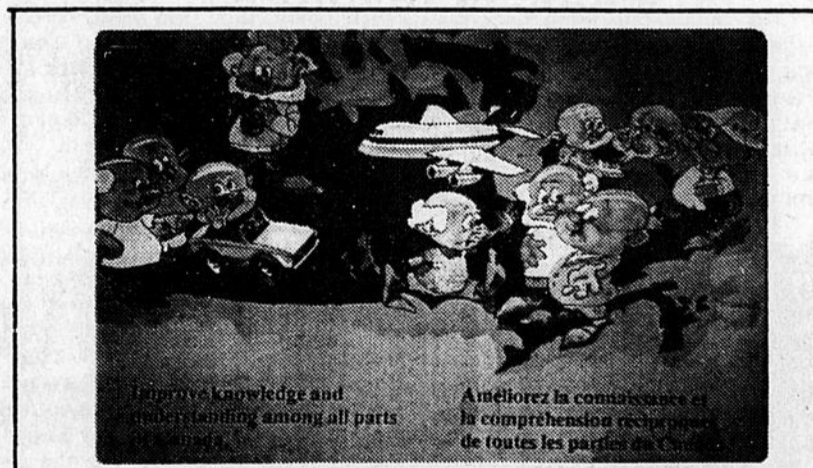
Pour sauvegarder le Canada, nous devons tous, individuellement et collectivement apporter notre soutien au concept d'un pays uni, nous à la Chambre de commerce y ajoutons foi.

La position de la Chambre de commerce est claire.

Nous voulons que le Canada reste un et indivisible.

Nous désirons fermement que nos compatriotes francophones demeurent des Canadiens.

Animé d'un but commun, de tolérance et de bonne volonté, nous pouvons ensemble assurer et ren-



forcer l'unité du pays, tout en conservant les deux langues officielles et les diverses caractéristiques ethniques.

Tous ensemble, nous pouvons créer un climat et des circonstances qui permettront à ceux pour qui la langue maternelle ou la seule langue est le français, de parvenir à leurs aspirations linguistiques, culturelles et économiques dans un Canada uni.

Nous promettons notre compréhension et notre appui. Nous respecterons et nous soutiendrons ceux qui orientent leurs efforts vers la sauvegarde de l'unité canadienne.

Nous apprécions et nous voulons conserver les éléments divers et différents que constituent notre patrimoine et notre avenir.

Nous sommes conscients des autres problèmes qui existent dans ce pays; toutefois, nous n'en

connaissons pas un qui soit plus important que celui de l'unité du Canada.

Nous croyons que chacun doit démontrer, par son attitude et sa démarche, une volonté inébranlable dans un Canada uni et indivisible. Cette volonté exprimée nettement et positivement, fournira d'elle-même l'élan et l'énergie nécessaires à la solution de bien d'autres problèmes.

Il faut maintenant entendre des voix hautes et claires.

La Chambre de commerce invite et exhorte tous les Canadiens à renouveler l'appui au concept d'un Canada uni, et de le manifester ouvertement.

D.-R. Fraser, R.-G. Rogers, Président, Le comité de la Chambre de l'unité nationale. The Vancouver Board of Trade.

Elle approuve son député

Chère Mme Michel Boily, de St-Félicien. J'ai lu vos commentaires au sujet de ce que vous reprochez à M. Robert Lamontagne. Voici ce que j'en pense et je ne suis pas la seule.



Croyez-moi qu'il faut n'avoir jamais ouvert un dictionnaire pour se renseigner sur le mot violence pour tenir de tels propos. M. Lamontagne n'a dit que la vérité et a fait preuve d'un homme qui sait ce qu'il dit.

A vous lire, vous êtes une femme évoluée et qui s'écoute parler si je ne suis pas trop sévère. Sachez, mamame, avoir de l'instruction ne donne pas le monopole de l'éducation ni de jugement irrésistible. Manipulateur je vous le qualifierai plutôt à vous car vous abusez de votre

condition sociale pour appuyer des gens connus comme ceux-là.

Malheureusement vous me faites penser à ces femmes qui sont contre la pendaison et qui réclament à grands cris l'avortement. N'est-ce pas de la sensibilité hypocrite et dégoûtante? Je n'envie pas du tout votre rôle de prononcer une allocution lors du souper du club. Ce qui est déplorable, est le mot Québécois faisant suite au nom du club.

Je suis une femme fière et honorée du nom

de mère et ménagère même si la majorité de ces femmes dites évoluées méprisent et font la moue en prononçant ce mot femme au foyer.

J'ai encore assez de jugement de préférer le mot maman dit avec respect et amour des miens. Je ne suis pas une femme "pognée" ni "jouet". Les dites femmes évoluées sont des esclaves de leur corps et leur popularité; l'égalité veut dire accepter le vulgaire où il y a grossièreté mais peu de tendresse, encore moins l'amour.

Que vaut l'évolution de la femme aujourd'hui? Les pauvres enfants en souffrent; ils sont ballottés. Ils méprisent l'auteur de leurs jours. Il y a là de la violence. Je vous conseille pour que l'on vous prenne pour une femme

sérieuse qui a passé l'adolescence, de méditer sur la violence et le pourquoi de son existence chez vos jeunes enfants. Vos débats oratoires auront plus de valeur auprès de la population dite québécoise. Votre instruction servira à quelque chose de bien pour la jeune génération qui a grandement besoin d'amour, d'éducation, de compréhension. Enfin, ils auront au moins le respect de l'auteur de leurs jours.

Veillez me croire, une mère qui déplore le fait que le modernisme cause le malheur de bien des foyers. Et que dire de ces jeunes enfants mal aimés, sans amour d'une mère et d'un père? Pensez-y!

Mme Marie-Ange Trudel, Albanel.

Le 8 juin.

PAROLE AUX LECTEURS

On convie les critiques à découvrir Alma

S'il est vrai que la ville d'Alma, de par ses équipements sportifs et la participation de jeunes tend à devenir un centre important de manifestations sportives, il n'en demeure pas moins que d'autres groupes de jeunes s'impliquent dans des activités culturelles de grande valeur. C'est pourquoi nous avons choisi de parler de trois formes de productions qui auraient dû, à notre avis, recevoir un plus grand écho, sinon des commentaires dans la presse écrite et parlée régionale.

Ces activités artistiques, nous les situons au niveau des ballets modernes, dirigés par Hélène O'Bowsawin, au niveau des réalisations du TPA avec Michel Angers et son équipe, enfin, au niveau musical avec les concerts de la concentration de musique du CEGEP d'Alma.

Nous aurions pu dire également un mot sur les ballets aquatiques, que dirige Monique Moffat-Tremblay, ou sur notre troupe folklorique, ou "bedon" sur nos "formations de patinage artistique". Toutefois, le fait que nous attirons votre attention sur les trois formes d'expression a pour cause qu'elles impliquent entre 150 et 200 personnes, dont l'âge tourne autour de 20 ans. "C'est beau", aurait dit ma grand-mère, qui aimait la jeunesse. C'est surtout rassurant pour la relève, ou tout bonnement pour assurer ma vie artistique de qualité minimale.

Et la peinture? Ça s'en vient. En effet, si les jeunes se décidaient à montrer ce qu'ils produisent, et si les critiques de l'Est avaient le loisir de venir espionner les gens de la place, tout cela évoluerait plus vite. Notons en passant, que nous avons eu la chance de pouvoir admirer une modeste exposition au collège, qui s'est tenue au printemps, regroupant une petite douzaine de kamikazes, qui osent s'orienter vers une profession définitivement tournée vers l'acrylique! Mais nous nous égareons, car nous devons parler de l'art de la scène.

En premier lieu, nous allons résumer très succinctement l'essentiel des productions présentées au cours de l'année académique 77-78;

Musique

— Animateurs: Normand Laprise et équipe

de professeurs et de techniciens;
 * Automne 77 — 3 concerts au Collège;
 * Hiver 78 — 10 concerts;
 * Printemps — 12 concerts dans la région;

Danse

— Animatrice: Hélène O'Bowsawin;
 * Printemps 78 — 5 représentations;
 * Début juillet 78 — Spectacle au théâtre de Val-Jalbert;

TPA

— Animateur: Michel Angers et amis;
 * Automne 77 — Une production: "Sers-toi de tes antennes" de Michel Garneau sur une mise en scène de Pierre McDuff;
 * Printemps 78 — Une production: "La complainte des hivers rouges" de Roland Lepage sur une mise en scène d'Alain Fournier;
 * Été 78 — Projet Jeunesse Canada au Travail;

— Participation au Festival du théâtre pour enfants de Montréal;

Remarques

— En musique, le nombre des participants fut d'environ une centaine.

— Notons que l'Harmonie du Collège a présenté en avril une première musicale sur une partition de M. André Beaudry; et signalons enfin, la venue à l'Auditorium d'Alma, le 5 mai 1978, de l'Orchestre symphonique des Jeunes, dirigé par le Chef Franz Paul Dekker.

— Le nombre des participants pour le TPA est évalué à 40.

— Le nombre des participants pour les ballets modernes fut d'environ une cinquantaine.

Quant au nombre de répétitions, nous dirons qu'il a correspondu à la quantité habituelle, plus un nombre additionnel qui permirent de donner à ces spectacles un calibre professionnel.

En second lieu, nous laisserons la parole aux animateurs de chacun des groupes.

Normand Laprise: "Il se fait énormément de travail à Alma sur le plan musical, et il y a eu cette année, d'importantes innovations comme la venue, le 5 mai 1978, à l'Auditorium d'Alma, de l'Orchestre symphonique des Jeunes. Il faudrait que le public apprenne par nos médias, que notre ville est un des pôles d'animation musicale de qualité,



touchant des domaines aussi variés que la musique populaire, l'Harmonie, la musique de chambre, le chant choral, etc, avec la participation active de nos professeurs.

Il faudrait, aussi, que le public mélomane sache qu'il a un rôle extrêmement important à jouer auprès des jeunes musiciens de la région, ne serait-ce que sur le plan de l'encouragement, sinon de la critique.

Hélène O'Bowsawin: Les ateliers de danse et de mouvement expressif regroupent 24 participants, pour la période estivale.

Après s'être produit à l'Auditorium d'Alma avec "Danser pieds nus", les ateliers s'entremêlent de nouveau afin de se produire au début juillet, au Théâtre de Val-Jalbert.

Travaillant en priorité la danse moderne et le mouvement expressif, ces ateliers se veulent l'épanouissement de la personne dans la collectivité, à la recherche d'un langage qui lui est propre tout en intégrant à un programme de création collective, de créations individuelles, où la chorégraphie globale est pensée par l'animatrice. Cette recherche d'expression visuelle a nécessairement un support musical à la fois prise dans le génie québécois (Gilles Vigneault, Louise Forestier) et parmi les oeuvres de Jean-Pierre Rampal, Ravi Shankar et Catherine Lara.

Ces ateliers me permettent enfin, de transmettre ma technique, ma conception de cette forme d'art, et de communiquer le plaisir que je ressens dans sa pratique. C'est pourquoi, le public demeure pour nous le seul agent d'encouragement et d'échange, nous efforçant de l'entraîner mal-

fants à Montréal, au Théâtre Denise-Pelletier.

Nous avons participé au congrès de l'AQJT. Cette rencontre a été décevante pour nous, à cause de l'orientation que prend cet organisme. Ainsi, l'AQJT semble devenir un amalgame de troupes de gens de métier, et non plus une organisation réservée aux jeunes troupes.

Nous avons su, cette année, embarquer une quarantaine de personnes de la région, dans nos activités, et intéresser deux metteurs en scène. Nous ne parlerons pas de nos problèmes chroniques de locaux et de subventions, car il est désormais admis que le théâtre, s'il veut survivre, doit s'appuyer sur le bénévolat ce qui n'a aucun bon sens.

Quant à nos projections pour 78-79, nous prévoyons deux productions sinon 3. Nous souhaitons avoir un local permanent, à loyer abordable, et nous invitons les adultes à se joindre à nos activités.

De toute façon, le potentiel artistique en ce

domaine existe chez nous, et la vocation du TPA est de développer. Nous remercions le public de nous avoir, encore cette année, encouragé par sa participation.

Ainsi, devant ces réalisations passées, ou à venir prochainement, nous aurions aimé que nos critiques aient eu le temps sinon l'opportunité de venir faire un saut au Lac, ou du moins qu'ils y envoient un ami compatissant, susceptible de voir et d'écouter battre le cœur d'une petite région rurale, qui

malgré son isolement a une vocation artistique certaine. Nos critiques ont ce devoir. Cela s'appelle de la décentralisation artistique active, et cela est à promouvoir.

Le temps du folklore rural est loin (...prix dans son sens péjoratif). Il faudrait comprendre que, de par ses structures académiques, la province s'est dotée, depuis au moins 10 ans, d'un réseau culturel solide centré sur les Collèges et les universités. Nous nous devons de témoigner de ces réalisations; elles sont vala-

bles et dignes d'être retenues; elles sont enrichissantes, car lorsque j'écoute un jeune musicien, que je regarde, toujours surpris, le jeu de l'acteur, que je suis la trajectoire que le corps a su évoquer par la danse, je retrouve l'homme qui a le désir de communiquer sa joie, et je découvre toujours un peu plus cette résonance de la vie, qui n'en finit pas d'animer notre monde.

Etienne Martin,
810, Paré,
Alma.
Le 5 juin.

ca COMPTABLES AGREES

Région Saguenay, Lac-St-Jean

Couture, Boillat & Ass.

Yvon Couture, c.a. Pierre Boillat, c.a.

1461, boul. Walberg,
Dolbeau
276-1152

Claude Gagnon

250, Racine est,
Chicoutimi
Tél.: 543-5161

Gagnon, Bergeron, Tremblay, Pelletier & Associés C.A.

Léon-Georges Gagnon, C.A.
Paul-André Bergeron, C.A.
Paul-Gaston Tremblay, C.A.
Bernard Pelletier, C.A.
Roland Gauthier, C.A.
72 ouest, Jacques-Cartier, Chicoutimi
Tél.: (418) 549-4142

Gauthier, Tremblay, Legault, Boivin, Dallaire, Turcotte & Associés, c.a.

Bureau principal: 110 est, rue Racine, Chicoutimi. Téléphone: (418) 549-6650
CHICOUTIMI - LA BAIE - LA MALBAIE - ST-FELICIEEN - ROBERVAL

Antoine Gauthier, C.A.
Pierre Legault, C.A.
Philippe Routhier, C.A.
Roger Laurault, C.A.
Camille Bergeron, C.A.
Normand Gossetin, C.A.
Charles Tremblay, C.A.
Egide Dallaire, C.A.
André Gauthier, C.A.
Yvon Carrier, C.A.
Roger Boivin, C.A.
Danielle Tremblay, C.A.
Rosaire Boivin, C.A.
Gilles Turcotte, C.A.
Julien Lemieux, C.A., M.B.A.
Denis Boivin, C.A.
Luc Simard, C.A.
Alain Fortin, C.A.

Hamel, Leclerc et Associés

Jules Hamel, c.a. Gilles Lapensee, c.a.
Normand Leclerc, c.a. Laval Boulianne, c.a.

535 ouest, rue Collard
Alma, P.Q.
Tel (418) 668-8325

La Roche, Gobeil, Potvin, Boivin & Associés

Raymond-J La Roche, c.a. Arthur Gobeil, c.a.
Pierre-Albert Potvin c.a. Ronald Boivin c.a.

413 rue Racine, Chicoutimi (418) 549-4318
371, rue Bagot, Ville de la Baie (418) 544-6847

Lemieux, Harvey, Lemieux, Côté & Ass.

Remi Lemieux, c.a. Serge Lemieux, c.a.
Rosaire Harvey, c.a. Michel Côté, c.a.

580, Sacre-Coeur, Alma - 662-6516
5, St-Antoine, Metabetchouan - 349-3454

Paul Martel & Cie Associés

comptables agréés
385, rue Collard ouest
Alma — Tél.: 668-8351
Paul Martel, C.A.

Jacques Perron

COMPTABLE AGREE
245, 7ième Avenue, Dolbeau
Tél.: 276-0572

Rancourt, Perron & Ass.

Andre Rancourt, c.a. Rodrigue Perron, c.a.

1230 boul. Walberg, suite 14
Dolbeau
276-2253

NOTAIRES

RIVERIN, WELLS, CHARLTON & BOIVIN

NOTAIRES CONSEILLERS JURIDIQUES

JACQUES RIVERIN, LL.L.
ROBERT WELLS, LL.L.
RENE-PAUL CHARLTON, LL.L.
JEAN RIVERIN, LL.L.
GAETAN BOIVIN, LL.L. M.F.
247 EST, RACINE — C.P. 308 — CHICOUTIMI TEL.: 549-6083

AVOCATS

AUBIN, FILLION, BRISSON, FOURNIER & COTE

AVOCATS ET PROCUREURS

Gérald Aubin LL. L. CR. André Fillion LL. L.
Enc Brissou LL. L. Alain Côté LL. L.
Louis-Charles Fournier LL. L. Daniel Côté LL. L.

110 EST, RUE RACINE - CHICOUTIMI TELEPHONE: 543-0786
631, 3e RUE, VALLE DE LA BAIE, TEL.: 544-6645
Tous les jours de 9 hres à 5 hres
Lundi et vendredi de 7 hres à 8 hres p.m.

LAVOIE & MENARD

AVOCATS

Jean-Marc Lavoie — André Ménard
110, RACINE EST (suite 124)
CHICOUTIMI — 545-4901

PAGE, ROY, GIRARD & GAUTHIER

AVOCATS

Roger Page, B.A., LL.L.
Claude Roy, B.A., LL.L.
Carol Girard, D.E.C., LL.L.
Françoise Gauthier, D.E.C., LL.L.

123, RACINE EST, SUITE 110
CHICOUTIMI — 543-0725

FRADETTE, BERGERON, CAIN, PREVOST, LAMARRE, CASGRAIN & WELLS

AVOCATS

Roland Fradette C.R. Pierre Bergeron C.R.
Michaël-H. Cain C.R. Gilles Prevost LL. L.
François-G. Lamarre LL. L. Paul Casgrain LL. L.
Guy Wells LL. L. Martin Côté LL. L.
Claude Gauthier LL. L. Carl Lachance LL. L.
Pierre Simard LL. L. François G Tremblay B.C.L.

EDIFICE MURDOCK
110 EST, RACINE — CHICOUTIMI — TEL.: 549-6296

DUFOUR & COTE

AVOCATS ET PROCUREURS

Me Richard Dufour LL. L.
Me Gabriel-M. Côté LL. L.

23, RUE RACINE EST — CHICOUTIMI
TEL.: 549-8150

On enseigne la révolution aux enfants

Nous avons déjà Le Petit Livre Rouge de Mao. L'Honorable Claude Morin nous a fait cadeau du Petit Livre Rouge de René Lévesque.

Comme il ne fallait pas oublier les plus petits, les enfants, les étudiants sans défense, Parti Pris s'est empressé de combler cette "lacune" dès 1973 par Le Petit Livre Rouge de l'Étudiant, le plus destructeur et le plus nauséabond de tous les livres que j'ai jamais lus. Je vous en livre au hasard quelques extraits qui se passent de commentaires.

— N'attendez pas pour agir d'avoir l'approbation et le soutien de vos parents. Résignez-vous plutôt à l'avance à subir leur indignation et leur colère et probablement aussi une punition.

— Il y a une chose qu'il faut vous mettre dans la tête: l'école, les professeurs et tout le reste aussi, si vous ne les critiquez pas, ils ne s'amélioreront jamais.

— Sais-tu qu'il n'est pas interdit de jeter à la poubelle la morale et les valeurs que les adultes vous enfoncent dans la tête pendant votre enfance et votre adolescence?

(...) Tu deviendras toi-même ton propre leader. (Ici et là et petit à petit on amène l'enfant à exclure de sa pensée et de ses actes, l'idée de Dieu. En termes clairs: on le conduit à l'athéisme).

(...) Si vous n'aviez pas osé faire toutes les expériences et vous lancer dans toutes les aventures qui ont rempli votre vie illégale, en vérité vous seriez bien mal équipés pour affronter ces grands problèmes de la vie d'homme que sont le travail, l'amour, l'amitié et la vie en commun.

— Les SCOUTS et les CADETS tiennent à vous faire revêtir un uniforme. Ils ont, en gros, deux objectifs: premièrement, retarder le plus possible le moment où vous aurez des rapports avec l'autre sexe et contrôler le déroulement de ces rapports; deuxièmement, faire de vous de bons citoyens (...), être capable de s'adapter à tout ce qu'impose le pouvoir, sans trop broncher ni discuter.

Et Le Petit Livre Rouge hurle en crescendo ses slogans révolutionnaires. Les notes de classe et des examens ne sont que des

moyens camouflés de discrimination pour privilégier les riches et défavoriser les pauvres.

Il faut, évidemment, insufler dans l'âme et conscience de ces jeunes étudiants le plus pur esprit de la Révolution. "Quand il y a de grands conflits d'intérêt, alors ce sont les actions plus ou moins violentes, grèves, manifestations, révoltes, qui dénouent les conflits et permettent à la démocratie de continuer à fonctionner".

Inutile de continuer. Il y aura encore des intellectuels, des bourgeois et, hélas! des clercs pour tenter de nous convaincre qu'il n'y a pas plus de signification marxiste dans ce Petit Livre Rouge que dans la soutane des Cardinaux de la sainte Eglise ou que dans le sang des martyrs.

Le mioche, en présence d'un animal qui a des plumes, des ailes, deux pattes, qui ne vole pas mais qui nage et qui fait: couin, couin, conclut que c'est un canard. Serions-nous moins raisonnables?

Pacifique Emond, o.f.m.,
5750, boul. Rosemont,
Montréal.
Le 7 juin.

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



UN 100E ANNIVERSAIRE

Le conseil municipal de Chicoutimi a rendu hommage, cette semaine, à la Chorale Sainte-Cécile qui fête cette année son 100e anniversaire de fondation. Un vin d'honneur a alors été servi aux membres et aux dirigeants. On remarque, sur cette photo, prise à cette occasion, M. Robert Bouchard, directeur des loisirs à Chicoutimi; l'abbé Gaston Boulianne, directeur de la chorale; M. Rosaire Belay, président de la chorale; et le conseiller municipal Serge-Jean Fillion.

RESPECT DE LA VIE

Un important colloque sur le respect de la vie, organisé par le Front commun pour le respect de la vie, se tient, aujourd'hui, à l'École polyvalente Charles-Gravel du secteur nord à Chicoutimi, de 9h00 à 17h00. Plusieurs conférenciers de marque seront alors présents à ce colloque qui se déroulera sous la présidence d'honneur de Mgr Roch Pedneault, évêque auxiliaire du diocèse de Chicoutimi. Evidemment, tout le public est instamment incité à participer à cette journée.



LA ZIZANIE

Louis de Funès n'a pas fini de faire rire son public... fort heureusement d'ailleurs. Après ses multiples succès, il aurait produit son chef-d'oeuvre avec "La Zizanie", tourné avec la pétillante Annie Girardot.

AUJOURD'HUI

par la PC et l'AP

Il y a 788 ans aujourd'hui, le 10 juin 1190, l'empereur Frédéric Barberousse, du Saint-Empire romain germanique, se noyait dans la rivière Calycadnus, en Cilicie, aujourd'hui partie de la Turquie. Il était alors en route vers la Terre Sainte, lors de la Troisième Croisade, et cela devait permettre au sultan Saladin de prendre Jérusalem.

1972 — Inondation dans la région de Rapid City, au Dakota du Sud: 236 morts.

1970 — Prélude à septembre noir, la même année, des combats entre les forces du roi Hussein et Palestiniens font au moins 100 morts en Jordanie.

1969 — Paul VI est le premier pape à se rendre à Genève depuis le XVI^e siècle.

1967 — Les Israéliens, qui occupent un territoire quatre fois grand comme le leur, acceptent un cessez-le-feu avec l'Égypte.

1942 — En représailles de l'assassinat du chef nazi de Prague, Heydrich, la Gestapo exécute les 1,973 hommes du village tchécoslovaque de Lidice.

1924 — Assassinat par des fascistes de Giacomo Matteotti, député socialiste italien.

1903 — Assassinat du roi Alexandre I^{er} et de la reine Draga de Serbie.

1898 — Les marines américains débarquent à Cuba.

1610 — Les premiers colons hollandais arrivent dans l'île de Manhattan.

Ils sont nés un 10 juin
— l'actrice et chanteuse américaine Judy Garland (1922-1969).
— le peintre français Gustave Courbet (1819-1877).

SEMAINE DU PATRIMOINE

Ca s'en vient plus vite que nous le pensons! Oul, c'est du 18 au 30 juin! Plusieurs manifestations ici et là et même là et ici. En tous les cas, à Jonquière, au Centre culturel de Jonquière, on veut signaler l'événement d'une façon vraiment particulière. Pour ce, nous avons besoin de la collaboration de tout le monde! Oul, on demande à tous les gens qui sont intéressés à exposer d'anciens meubles, enfin des antiquités, de bien vouloir communiquer au Centre culturel, à 547-5771. Oul! Pour débiter la semaine, le 18 juin, il y aura le tirage d'une toile, de cinq toiles de peintres régionaux. Si la chose vous intéresse, il suffit d'acheter des billets au Centre culturel de Jonquière, ils sont disponibles dès maintenant.

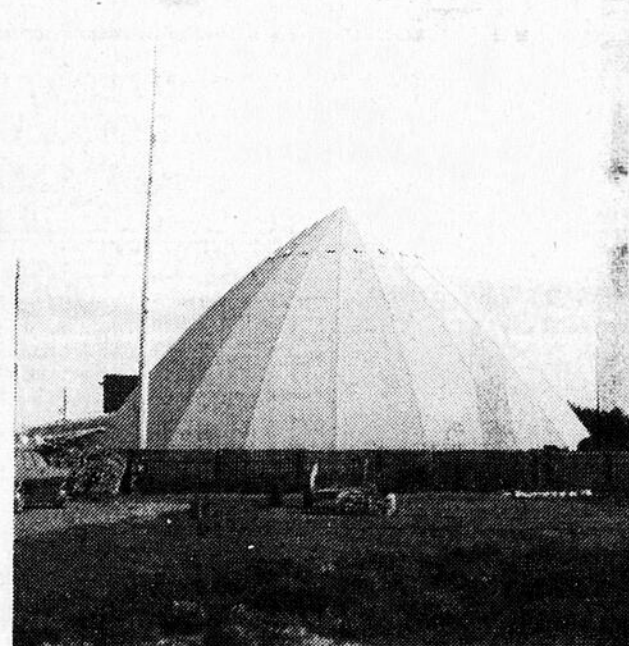


TRAVAUX A SAINT-METHODE

À Saint-Méthode, les béliers mécaniques et les grues continuent leur ravage, alors qu'on procède à la pose du tuyau pour le bénéfice de la Donohue. On dit que ce devrait être complété pour juillet prochain. En attendant et en entrant à Saint-Méthode, il faut être très prudent, car la route n'a parfois qu'une seule voie et souvent les affiches sont unilingues... anglaises.

DES ATELIERS SOCIOCULTURELS

Cinq ateliers socioculturels sont offerts à la population de Chicoutimi pour la période d'été. Les noms qui coiffent ces ateliers? Information et création littéraire, aquariophilie, photographie, arts plastiques et dessin-bricolage. Le but de ces ateliers? Inculquer aux participants des connaissances techniques et artistiques au niveau d'une culture générale. Pas question de former des professionnels. L'inscription à ces ateliers se fera à l'hôtel de ville de Chicoutimi, les 15 et 16 juin, de 18h30 à 21h00, et le 17 juin, de 9h00 à 15h00.



LE DOME

Vue dans la cour du ministère des Transports provincial à Roberval, cette étrange construction... Non, a-t-on répondu lorsque le photographe l'a demandé; ce n'est pas une future chapelle, mais bien un entrepôt. On prendrait aussi facilement la chose pour une soucoupe volante!



ENCORE PRESENTS APRES 10 ANS

Le club Lions de Jonquière célébrait récemment son dixième anniversaire de fondation en présence de plusieurs anciens membres qui, tout au long de ces dix ans d'activités, ont participé aux délibérations de l'organisme. Au début, ils étaient 45 membres et de ce nombre, huit sont restés fidèles au mouvement. Dans l'ordre sur la photo,



MESSE ORIENTALE A JONQUIERE

Une messe orientale sera célébrée le dimanche 11 juin, à 16h00, à l'église Notre-Dame-de-Fatima, 353, rue Notre-Dame, Jonquière. Les célébrants seront l'abbé Henri-Arthur Simard, curé de Fatima, et le R.-P. Paul-A. Karim. Le chant sera assuré par les Soeurs Augustines. Avant la messe, vers 15h00, se tiendra une réunion du comité de la Communauté du Proche-Orient. Et, après la célébration, il y aura un colloque d'amitié et de fraternité pour les personnes qui ont le temps de dialoguer.



CHACUN SON TOUR

L'an dernier, M. Gilles Turcotte, un comptable de Chicoutimi, se réjouissait en apercevant, dans un journal, la photo d'un collègue de travail, M. Charles Tremblay... Mais, "rira bien qui rira le dernier," s'étaient dit certains en se promettant une revanche. La voilà, cette revanche: la photo ci-haut nous montre M. Turcotte en compagnie de son épouse, Lorraine Dufour, qui célèbrent cette semaine leur 10^e anniversaire de mariage.

ANIMATION CULTURELLE POPULAIRE

Le Service des loisirs de Chicoutimi offrira, cette année encore, une gamme d'activités pendant l'été. Plus, un vrai programme d'animation populaire, qui permettra de faire connaître nos talents locaux et régionaux, favorisera une mise en contact directe entre la population et divers créateurs de loisir et enfin permettra la présentation de films de qualité. Une formule de café-rencontre, des dimanches-participation et un ciné-vacances constitueront les trois volets de ce programme. Si vous voulez en savoir un peu plus, il y a toujours le dépliant d'activités publié par le Service des loisirs ou encore le numéro 545-9550.

LES ECRIVAINS EN REUNION

Bientôt une journée littéraire... Pourquoi pas? Voilà ce que nous signale la Société des écrivains canadiens, section du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le tout est prévu pour le 17 juin à l'Université du Québec à Chicoutimi. Et comment parler de littérature sans parler de la langue? Ce sera le sujet et le thème de l'exposé de MM. Camille Delisle et Hubert Troester, de l'Office de la langue française, qui ont intitulé leur causerie "Situation de la langue française dans la région". Tous ceux qui s'intéressent aux écrivains et à la littérature sont conviés à l'Université du Québec, le samedi 17 juin, à 10h00, au salon D-216.



SON PREMIER DISQUE

Bien oui, depuis le temps qu'on attend un signe, un geste, une musique... C'est maintenant une chose faite, une chose certaine! Ariane Voyer, celle qui a représenté son pays à SPA, l'an dernier, a gravé un quarante-cinq tours. Le disque a été gravé sous l'étiquette "Visa". Le titre des deux chansons, la musique, ce que ça donne, il faudra attendre le lancement officiel qui aura lieu à Chicoutimi, le mardi 13 juin, à l'Hôtel Chicoutimi. Robert Wathier et Daniel Héty assisteront et représenteront la compagnie de disques à cet événement important pour l'artiste jeannois qu'est Ariane Voyer.

LE RAT PLUS FORT QUE L'HOMME

L'homme demeure l'animal qui s'affirme le plus sur la planète. Mais, le rat est beaucoup plus résistant que l'homme. Le rat peut faire une chute à partir du toit d'un édifice de quatre étages et être indemne, même s'il tombe sur une surface de béton. Il peut rester immergé durant trois jours sans problème. Un couple de rats peut se multiplier si rapidement, qu'en l'espace de 18 mois, il est en mesure de dénicher un million de descendants. Le rat s'adapte très rapidement à son environnement, hostile ou non. Dans une année, 45,000 personnes sont généralement attaquées par des rats agressifs aux États-Unis. Sur l'Atoll (petite île) d'Eniwok, emplacement de plusieurs expériences nucléaires, toute vie a disparu, sauf le rat. Au lieu de les exterminer, de les rendre chétifs, les bombes ont aidé les rats à devenir plus gros et forts à cet endroit. Au fait, avez-vous vu récemment le film Willard? Pour ceux qui l'ignorent, ce sont des rats qui tiennent les principaux rôles de cette production...

RENDEZ-VOUS

CHICOUTIMI

Familles monoparentales — Vous êtes parents uniques? Etes-vous membres d'une association de familles monoparentales? Pour informations, téléphonez, de 13h00 à 16h00, à 547-3700 et demandez Annie ou 549-9455 et demandez Anita.

Club Kiwanis — Le souper hebdomadaire du club Kiwanis de Chicoutimi aura lieu lundi à 18h30, à l'Hôtel Chicoutimi.

Club 'optimiste — Le souper hebdomadaire du club Optimiste de Chicoutimi aura lieu lundi, à 18h30, à l'Hôtel Chicoutimi.

JONQUIERE

Centre amical de Jonquière — Le centre Amical de Jonquière organise pour ses membres et amis, une croisière sur le Saguenay à bord de la Marjolaine, di-

manche, le 2 juillet. Départ du quai de Chicoutimi, à 8h00 A.M. retour à 18h00. Pour informations supplémentaires, s'adresser au centre Amical du 386, boul. Harvey, Jonquière, le vendredi et le samedi à partir de 20h30. Tél.: 547-3885.

LA BAIE

Aféas Notre-Dame — L'assemblée du cercle Aféas de Notre-Dame de La Baie aura lieu à 20h00, au local habituel. Invitation à tous les membres. Renouvellement des cartes. BIENVENUE à celles qui voudraient s'y joindre.

Aféas St-Marc — Il y aura assemblée de l'Aféas St-Marc, secteur Bagotville, Ville de La Baie, à 20h00 au local habituel. A cette occasion, il y aura élection d'un nouveau conseil. Prière à tous les membres d'y assister.



10ÈME ANNIVERSAIRE — Plusieurs personnes ont assisté hier après-midi à la fête organisée pour commémorer le 10ème anniversaire de fondation de

l'école de pilotage de Chicoutimi. On a surtout voulu rendre hommage au chanoine Jean-Paul Laliberté principal artisan de cette école.

Ecole de pilotage

Les étudiants ne sont plus une quantité négligeable

par Gilles Lalancette

CHICOUTIMI — L'école de pilotage du Collège de Chicoutimi est à un tournant. Les étudiants ont été rarement consultés dans le processus de l'élaboration des programmes autant par les instructeurs que par l'administration, mais depuis l'année dernière, ce processus se régularise ce qui a pour effet de motiver davantage les étudiants.

C'est l'opinion exprimée par un des représentants étudiants de

l'école de pilotage de Chicoutimi, Michel Cadorette, qui affirme que la communication est meilleure à tous les niveaux de l'école.

D'ailleurs, Michel Cadorette est d'avis que c'est spécifiquement ce problème de communication entre les différents intervenants à l'école de pilotage qui a été à l'origine des malaises sentis au début de 1978. "L'étudiant constituait une quantité négligeable. Il ne pesait pas dans la balance. Toutefois, l'administration et les instructeurs ont compris qu'il fallait le rapprocher de la structure. Depuis 1977,

tout a changé, le problème de communication n'existe réellement plus", avoue M. Cadorette.

Récemment, les étudiants de l'école de pilotage ont vu deux de leurs invités à participer au fonctionnement d'un comité réunissant l'administration de l'école et l'Association des gens de l'air du Québec au sujet du problème socio-linguistique décelé par l'AGAQ à Saint-Honoré.

A ce sujet, le représentant étudiant, Michel Cadorette est catégorique. L'école de pilotage doit être à l'avant-garde afin de favoriser le fait français dans l'aviation.

Toutefois, il avoue que les étudiants ont été piqués au vif après la parution du document "Formons-nous des assimilés?", rédigé par l'Association des gens de l'air du Québec.

À ce chapitre, le représentant étudiant avoue que les élèves n'étaient pas tout à fait d'accord avec les moyens utilisés par l'AGAQ. "Nous sommes d'accord avec les fins que poursuit l'association mais pas nécessairement avec les moyens car l'AGAQ sait très bien que la formation des jeunes pilotes doit être assez souple pour qu'ils obtiennent une formation complète dans les deux langues", précise Cadorette.

De plus, il estime que des lois régissent l'aviation et qu'on ne peut outrepasser des lois qui disent que le vol aux instruments doit se faire en anglais car tous les termes techniques sont anglais.

En ce qui concerne le vol visuel, Michel Cadorette estime que le français doit primer sur le territoire québécois et cette intention des gens de l'air est facilement justifiable.

On désire créer une école publique

CHICOUTIMI — La création d'une école publique pour la formation d'instructeurs de vol et le recyclage des adultes intégrée à l'école de pilotage du Collège de Chicoutimi constitue la priorité de développement pour cette institution à court terme à condition, bien sûr que le gouvernement du Québec veuille débloquer les crédits nécessaires à une telle réalisation.

C'est ce qu'a déclaré le directeur de l'école, M. Bertrand Santerre, à l'occasion de la fête organisée pour commémorer le 10ème anniversaire de fondation du Collège de Chicoutimi et l'implantation de l'école de pilotage. Le tout s'est déroulé, hier, à Saint-Honoré.

Dans son allocution, M. Santerre a expliqué que ces deux secteurs d'activités sont passablement pauvres dans la province de Québec. Traditionnellement, la formation des instructeurs de vol appartient à des écoles privées.

Au sujet des adultes, le directeur de l'école de pilotage a indiqué qu'un très grand nombre aimerait se recycler afin de parfaire leur connaissance mais que la seule possibilité est le secteur privé qui s'avère souvent très onéreux.

Hommage

Plusieurs personnes ont assisté hier après-midi à l'école de pilotage de Saint-Honoré à la fête voulant surtout rappeler le 10ème anniversaire de fondation de cette institution d'enseignement.

A cette occasion, les autorités du Collège de Chicoutimi ont dévoilé une plaque commémorative en l'honneur du chanoine Jean-Paul Laliberté principal artisan de cette école.

Une réception mondaine a suivi la présentation et tout le monde a pu visiter les installations de l'école de pilotage et le matériel dont elle dispose.

Centre des congrès: levée de la première pelletée de terre

JONQUIÈRE — C'est ce soir qu'on doit procéder à la levée de la première pelletée de terre, inaugurant la construction du Centre régional des congrès de Jonquière et de l'hôtel Holiday Inn.

Le président de la compagnie de développement d'Arvida, promoteur du projet, M. André Blanchet, a indiqué hier qu'on a maintenant complété les études de sol, qu'on se trouve en possession des plans préliminaires définitifs et qu'on procédera au lancement du premier appel d'offres le 19 juin.

M. Blanchet croit qu'on pourra amorcer les travaux proprement dits au tout début du mois de juillet.

L'appel d'offres du 19 juin sera celui de la première phase, au cours de laquelle on érigera fondations et pieux.

Pendant ce temps, architectes et ingénieurs finaliseront le reste des plans pour le milieu du mois

d'août, de façon à passer par la suite au second appel d'offres.

Le projet doit être

complètement réalisé le 1er mai 1979. L'hôtel de douze étages abritera 160 chambres, au lieu de 153, tel que

prévu initialement, et les plans prévoient la possibilité d'y ajouter quatre étages ultérieurement.

FESTIVAL DU HOMARD \$750

du 13 juin au 3 juillet inclusivement.

Bon appétit!

Restaurant La Paluche Ltée
RUE RACINE CHICOUTIMI
549-0777

Notre fournisseur de homards frais: Les Pêcheurs Unis du Québec

AU PALAIS DE JUSTICE

Seul l'accusé n'avait pas voulu collaborer

CHICOUTIMI — "C'est un des cas des plus décourageants que j'ai vu. Vous êtes le seul dans tout ça qui n'a pas collaboré. On en perd notre latin quand on voit que vous refusez de vous aider et de vous rebâtir."

conduite le permet, il pourra obtenir une libération de jour afin d'occuper son emploi.

Cet effort du magistrat est le dernier pour venir en aide au jeune homme, car comme il l'a laissé en-

tendre, beaucoup de temps a été investi par diverses personnes pour lui venir en aide, désormais ce sera à lui de prouver qu'il veut se sortir de son problème, qui lui occasionne toutes les difficultés présentes.

Il n'y avait que deux témoins pour une autre cause dans la salle d'audience et un journaliste, au moment où le juge Lucien Tremblay s'adressait en ces termes à un jeune homme de 19 ans.

Sans vouloir émettre outre mesure ce jeune homme, le juge Tremblay pesait tous ses mots. Le jeune individu n'en était pas à sa première comparution devant le magistrat.

Bien que condamné à trois mois de prison, c'est une sentence de sursis qui lui a été imposée.

La situation de cet homme est pathétique.

L'individu en question, est alcoolique et des efforts innombrables pour lui venir en aide ont été faits.

Au mois de janvier, il comparait devant le juge Tremblay, sous vingt chefs d'accusation pour fraude dans des banques.

En probation jusqu'au prononcé de sa sentence, qui devait avoir lieu mardi, le jeune homme n'a tenté que peu de choses pour s'améliorer, d'où la sortie du magistrat.

Malgré ses frasques, le jeune homme s'en est tiré fort bien, alors que sa sentence de trois mois de prison sera purgée pour une certaine période à plein temps et, si sa

Retour en prison pour ne pas s'être soumis aux conditions

CHICOUTIMI — Pour avoir manqué à l'une des conditions de sa remise en liberté provisoire, un jeune individu de 22 ans doit retourner derrière les barreaux jusqu'au 8 août.

Alors qu'il s'était engagé à être chez lui entre 23 heures et sept heures, le jeune homme, qui est actuellement sans travail, a passé outre à cet engagement près de quinze jours après qu'il l'eût pris.

C'est à la suite d'une incartade causée par la boisson et la drogue que ce détenu a perdu la notion du temps pour omettre l'heure d'entrée.

Considérant qu'il y avait danger qu'il ne retombe dans la consommation de boisson alcoolique et la possibilité qu'il pourrait y avoir qu'il ne se présente pas à son procès, le magistrat a considéré que, dès lors il

valait mieux reconduire l'inculpé à la prison.

Menu

Outre le fait que plusieurs causes ont été reportées "au pied du rôle", les individus qui ont comparu hier devant la Cour des sessions de la paix devaient répondre à des accusations de conduite alors qu'ils avaient les facultés affaiblies, comme ce fut le cas pour un mécanicien de machineries lourdes qui fut condamné à \$200 d'amende ou, à défaut de payer, deux semaines de prison.

Il y a aussi le cas d'un homme d'âge mûr qui, accusé de possession d'arme dans un dessein dangereux pour l'ordre public, à l'écopé de \$100 d'amende en plus d'être soumis à une ordonnance de probation de douze mois et d'une interdiction de posséder une arme à feu.

PRODUITS PELLA INC

947, Avenue Royale,
Beauport, Qué 5.
TEL. (CODE 418) - 667-2342

FENÊTRES, PORTES-FENÊTRES COULISSANTES ET PORTES ACCORDEON EN BOIS

PORTE-ACCORDEON EN BOIS

... pour la beauté et le charme de votre foyer

PORTE ACCORDEON EN BOIS

PIN MERISIER NOYER-CHENE ACAJOU

PORTES RÉSIDENTIELLES

LARGEURS 2'0" À 6'0"
HAUTEUR 6'8"

PORTES COMMERCIALES SUR MESURE

HAUTEUR JUSQU'À 16'
LARGEUR JUSQU'À 30'

FENÊTRE GUILLOTINE PELLA

La fenêtre Pella pivote tel que montrée ci-dessous afin de permettre le lavage de toutes surfaces vitrées par l'intérieur.

... cette fenêtre s'ouvre vers l'extérieur à l'aide d'une manivelle, telle une porte.

FENÊTRE AUVENT PELLA

... ce type de fenêtre peut être utilisé de diverses façons et les agencements peuvent se marier.

FENÊTRE PANORAMIQUE OU BAIE

... une façon d'augmenter l'espace intérieur en plus d'ajouter un charme traditionnel à votre maison.

FENÊTRES À BATTANTS PELLA

rehausse grandement l'apparence authentique d'une maison traditionnelle

PORTE-FENÊTRE COULISSANTE

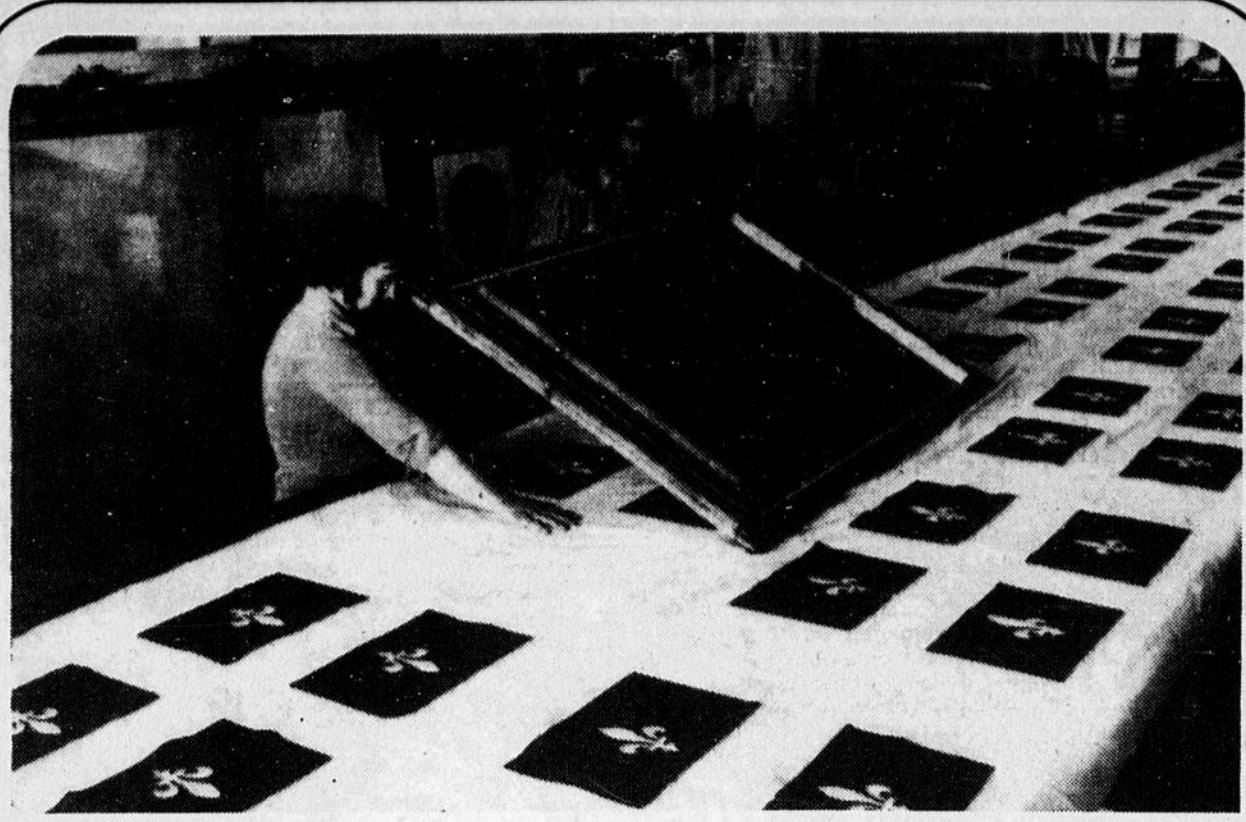
... grâce à la solidité et l'étalement de leurs cadres et panneaux coulissants en bois, elles résistent aux climats des plus sévères.

- CONSTRUIRE, AGRANDIR, RÉNOVER
- DIMINUER CÔÛT DE CHAUFFAGE
- ÉLIMINER LA PEINTURE
- RÉDUIRE L'ENTRETIEN

... personnel compétent pour vous conseiller

TELEPHONEZ-NOUS A FRAIS VIRES

ESTIMATION GRATUITE 667-2342



ACHETONS CHEZ NOUS — Deux travailleurs d'une compagnie de Montréal, fabricante de drapeaux, augmentent la cadence afin de rencontrer les exigences d'un contrat de \$100,000 passé avec le gouverne-

ment québécois pour la confection de fleurdelisés qui seront distribués à travers le Québec pour la Fête nationale, le 24 juin prochain. (Téléphoto PC)

Le Livre blanc sur la culture

Laurin propose aux ethnies une "culture de convergence"

MONTREAL (PC) — Le ministre d'Etat au Développement culturel, M. Camille Laurin, a déclaré vendredi aux représentants des communautés ethniques de la métropole que le gouvernement du Québec rejetait la théorie d'assimilation culturelle du "melting pot" (le creuset) et celle du "multiculturalisme" avancée par Ottawa.

S'adressant à une centaine de personnes réunies dans un hôtel de la métropole, M. Laurin a expliqué que le gouvernement favorisait une "culture de convergence".

Le ministre a surtout parlé français devant son auditoire formé d'Africains, de Grecs, de Polonais et de plusieurs autres représentants de diverses ethnies. Il n'a eu recours à l'anglais que pour répondre à des questions qui lui étaient posées dans cette langue.

M. Laurin a réitéré les énoncés du Livre blanc sur la culture selon lesquels la théorie américaine du "melting pot" suppose l'assimilation

pure et simple des immigrants par la culture de la majorité, alors que le multiculturalisme fédéral tend à isoler les communautés ethniques et à couper les communications entre les groupes.

Dans les écoles

Le ministre a proposé que le programme d'enseignement comprenne l'étude de l'histoire et de la culture des différentes minorités québécoises.

Selon lui, cette étude doit être assortie d'une analyse sociologique des différents groupes et de l'examen des circonstances de leur arrivée au Québec, de même que leur vie et leurs conditions de travail.

Dans le Livre blanc, la culture est définie comme le produit total de l'existence de l'homme, y compris sa façon de vivre, de travailler, de créer et de penser. M. Laurin a souligné qu'il s'agissait là d'une appro-

che "humaniste". "Ce sont les citoyens eux-mêmes qui font la culture", a-t-il dit, rappelant les propos du document rendu public au cours de la semaine.

Des participants à la réunion ont demandé qu'au moins certaines portions du Livre blanc soient traduites en d'autres langues que l'anglais, l'espagnol, le portugais, le grec et l'italien, comme le gouvernement a annoncé son intention de le faire.

Plusieurs représentants de groupes ethniques dont le ministre affirme n'avoir jamais entendu parler ont fait part des nombreuses activités qu'ils avaient pu mettre sur pied sans l'aide gouvernementale.

Dans l'ensemble, les réactions de l'auditoire ont été réservées et neutres.

En soirée, le ministre devait s'entretenir avec les représentants de la communauté anglophone montréalaise.

En conférence avec les municipalités

Québec propose une "nouvelle alliance"

Par Louis Larochelle

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec propose aux élus municipaux une "nouvelle alliance".

C'est ce qu'a déclaré vendredi matin à Québec devant un auditoire impassible de quelque 600 personnes, le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, qui portait la parole au tout début de la Conférence Québec-municipalités.

Placé dans la perspective d'une "revalorisation du pouvoir municipal", cette conférence évoquera trois thèmes intimement liés, a observé le ministre, c'est-à-dire la réforme de la fiscalité municipale, celle de la démocratie locale et celle autre de la décentralisation des pouvoirs politiques.

"D'aucuns, a déclaré M. Tardif, auraient peut-être souhaité qu'on se borne, au

cours de cette première conférence, à n'examiner qu'un volet, soit celui de la revalorisation du seul trésor municipal."

Un pur exercice de style?

"Il tombe sous le sens, a poursuivi le ministre, qu'une revalorisation du pouvoir municipal qui ne s'accompagnerait pas, voire que ne serait précédée d'une réforme au niveau des ressources risquerait d'être un pur exercice de style et il est évident par ailleurs qu'on ne peut aborder les seules questions d'espèces sonnantes et trebuchantes."

Abordant le premier thème du sommet, M. Tardif a soutenu que la fiscalité municipale est devenue "un dossier à ce point mûr que j'ai peur qu'il pourrisse".

Le gouvernement, a-t-il



dit, présente donc une proposition précise dont les modalités pourront être discutées durant la plus grande partie de la conférence et à propos de laquelle il est essentiel qu'il se dégage un consensus aussi clair que ferme.

Orientation et réflexion

Sur les thèmes de la démocratie et de la décentralisation, Québec ne recherche, selon l'expression du

ministre, que réflexion et orientations générales.

Pour ce qui est de la réforme de la démocratie municipale, le ministre a indiqué qu'elle sera raffermit sur les structures existantes. Quant à la décentralisation, les délégués ne seront appelés qu'à déterminer les conditions objectives d'une véritable réforme.

Inaugurée par le ministre d'Etat à l'Aménagement M. Jacques Léonard, qui a observé que la "revalorisation municipale est" bien au centre de la vie démocratique, cette conférence se poursuivra jusqu'à dimanche au Centre municipal des congrès à Québec où l'organisation est tout à fait impeccable.

Trois ministres

Trois ministres ont été conscris pour participer à cette opération consultative.

D'abord, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, qui, en après-midi hier, devait préciser les détails de la réforme fiscale. Outre cela, il y a le ministre des Affaires municipales, qui, en après-midi hier, devait préciser les détails de la réforme fiscale. Le ministre d'Etat à l'Aménagement, qui, lui, posera les grands jalons d'un vaste projet de décentralisation.

En accueillant les participants, le ministre des Affaires municipales, au terme d'un long discours, a invité les uns et les autres à renoncer pour un temps aux querelles politiques personnelles.

Enquête à la "Commonwealt Plywood"

Rodrigue dénonce la "farce"

MONTREAL (PC) — Le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, qui vient d'être réélu par acclamation à la tête de la Confédération des Syndicats nationaux, a dénoncé comme une "farce", l'enquête que le ministre québécois de la Justice, M. Marc-André Bédard a confiée à la Commission de police du Québec sur les affrontements entre les policiers et les manifestants de la CSN devant l'usine de la Commonwealth Plywood à Sainte-Thérèse mercredi dernier.

Au cours de leur première séance de la dernière

journée de leur congrès de six jours, les 1,500 délégués officiels et fraternels ont rendu un hommage particulier aux représentants de dix-huit syndicats (CSN) qui sont actuellement en conflit, tandis qu'ils ont chaleureusement applaudi le président du Syndicat des journalistes du quotidien Le Soleil, M. Jean Garon, qui est venu exposer les termes du règlement intervenu.

M. Garon a expliqué que le vote à 57 pour cent ne fut pas un vote de division mais un pour dire à la direction "on rentre mais ce

n'est pas fini". Affirmant que le syndicat des journalistes a eu à faire face à une volonté de "briser, de casser le syndicat", M. Garon a dit que le vote a montré qu'après dix mois le syndicat se tenait encore debout.

Le président des Journalistes du Soleil a dit que le syndicat n'entend pas négocier son protocole de retour au travail tant que l'au-

tre syndicat CSN, celui des employés de soutien n'aura pas été réglé. Il y aurait un protocole de retour au travail conjoint.

A la suite du défilé des autres dix-sept syndicats en conflit, les interventions ont presque toutes fait ressortir que la loi 45, dans sa clause anti-scab est pratiquement inopérante, sinon inapplicable.

Michèle Richard attaquée par une "envoyée de Dieu"

MONTREAL (PC) — Une femme du nom de Noëlla Vincent, qui se disait "envoyée de Dieu" et qui avait acheté une trentaine de marteaux dans le but d'abattre Michèle Richard, a mis son projet à exécution mercredi soir au café-dansant "Le Caf'Conc" du Château Champlain.

La femme aurait eu recours à une ruse diabolique pour rencontrer sa victime. En faction au pied de l'escalier qui mène à la salle à manger du "Caf'Conc", Noëlla Vincent a attiré l'attention de Michèle Richard en lui racontant qu'elle avait des chansons pour elle. Mme Vincent aurait dit à la chanteuse que ses compositions convenaient parfaitement à son genre et qu'elle avait besoin de son adresse pour lui en faire parvenir une copie.

Michèle Richard a aussitôt retorqué à son interlocutrice qu'elle pouvait

s'adresser à son agent de promotion et qu'elle ne donnait pas son adresse aussi facilement. L'affaire, en est restée là.

Mercredi soir, Mme Vincent attendait toujours au bas de l'escalier, quand elle fouilla soudainement son cabas pour en sortir un marteau qu'elle brandit au visage de Michèle Richard. Celle-ci esquiva le premier coup, mais un deuxième effleura son épaule heureusement protégée par un manteau de fourrure.

Les agents de sécurité du Château Champlain sont alors intervenus, pendant que la chanteuse cherchait protection dans la salle. La police a agi avec une telle célérité qu'aux dires de Monique Ogilvy, chargée des relations publiques au Château Champlain, personne ne s'est rendu compte de l'incident qui venait de se dérouler dans le cadre huppé du "Caf'Conc".

A Fermont

Les travailleurs en grève contre la Québec-Cartier depuis treize semaines

FERMONT (PC) — La population de cette petite ville minière isolée du nord-est du Québec, non loin du Labrador, est à 97 pour cent canadienne-française mais ne ressemble à aucune autre de même étendue dans la province.

Elle n'a pas une de ces églises de pierres grises comme un automobiliste peut en voir une douzaine au cours d'un après-midi de randonnée à travers le Québec rural.

On n'y voit même pas de débit de frites.

Fermont n'existe que depuis sept ans, quand la Québec-Cartier Mining Co., filiale à part entière de l'United States Steel Corp., a commencé à exploiter le minerai de fer du Mont Wright, 12 milles à l'ouest d'ici.

Aujourd'hui, Fermont est en quelque sorte immobilisée depuis 13 semaines que ses habitants sont en grève contre l'entreprise à laquelle elle doit son existence.

Environ un tiers des 5,000 habitants de Fermont vivent dans un gigantesque complexe domiciliaire de \$126 millions, d'un kilomètre de long. La structure de béton rougeâtre et de bois s'étend sur 25,000 pieds carrés et ressemble à une ville dans la ville.

À l'intérieur de ce très vaste immeuble, construit par la compagnie, on trouve presque tous les avantages d'une ville moderne, magasins, restaurants, piscine.

On pense aussi à un grand collège, avec ses milliers de mètres de corridors. Le poste de police et le service des in-

fermes sont à l'intérieur, de même que l'hôtel de ville, les écoles, l'aqueduc et l'usine de traitement des égouts.

Québec-Cartier a aussi construit des centaines de maisons de cèdre rouge, des "duplex" et des maisons unifamiliales qui entourent le complexe sur de petits terrains très propres entourés de rues bien pavées.

Aux yeux d'aucuns, Fermont est si étrange qu'elle ne paraît pas réelle.

Mais le maire, M. J.-C. Ménard, employé de l'entreprise, aime y vivre et dit que toute la population s'y plaît aussi.

"Il est vrai, dit-il, que les hommes sont en grève et que les marchands subissent des pertes, mais le moral est bon et les relations entre la compagnie et les travailleurs sont depuis toujours meilleures ici que dans les autres villes minières."

Les négociations entre les United Steelworkers et l'Iron Ore Co., sont interrompues depuis plusieurs semaines, mais elles continuent entre les mineurs du Mont Wright et Québec-Cartier.

Le maire a confiance que la grève prendra fin bientôt. "Personne ne pleure, dit-il, allez à l'hôtel et vous verrez que les gens dansent et s'amuse comme d'habitude."

Quelque 10,000 mineurs sont en grève à Labrador City et à Wabush, Terre-Neuve, et à divers endroits du Québec comme Fermont, Schefferville, Sept-Îles, Gagnon et Port-Cartier. Et 2,000 travailleurs d'industries parentes ont dû être licenciés.

Congrès 1978

Compétence et discipline

Hôtel Wellington
68 sud, rue Wellington
Sherbrooke, Québec

Mardi, le 13 juin

16h00 à 18h00 Inscription
Salle Frontenac

Mercredi, le 14 juin

12h00 à 14h00 Déjeuner/Causerie d'ouverture
Président: M^{re} Claude Boisvert
Salle Flamingo

14h30 à 17h00 Ateliers "Compétence et Discipline"
Onze (11) ateliers (de A à K)

18h00 à 20h00 Dégustation de vins et fromages
Salle Cavalier Major

Jeudi, le 15 juin

8h00 à 9h00 Inscription/Café
Hall 1^{er} étage-Salle Cavalier Major

9h00 à 10h30 Conférence
Monsieur Jean Gilles Bédard, i.h.
Thème: "Gériatrie et Gérontologie"
Salle Cavalier Major

10h30 à 13h00 Visites du Centre Hospitalier Universitaire et de la Faculté de Médecine

13h00 à 14h30 Déjeuner/Causerie
Conférencier: L'Honorable Denis Lazure,
Ministre des Affaires sociales
Thème: "L'Infirmière et l'Infirmier auxiliaire dans l'équipe soignante"
Salle Flamingo

14h30 à 17h00 Rapport des ateliers et clôture du congrès
Salle Cavalier Major



Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
1980 ouest, rue Sherbrooke
Suite 920
Montréal H3H 1E8
Pour information:
Madame Rose-Marie Champeval
Tél.: 932-1491

CHVD 123

L'AMI PUBLIC NO 1

IDENTIFIEZ LA CHANSON VEDETTE

ET GAGNEZ DE L'ARGENT OU DES PRIX DE BELLE VALEUR A L'ANTENNE DE L'AMI PUBLIC NO 1

CHVD 123

LA RADIO DE LA PLUS BELLE MUSIQUE AU LAC ST-JEAN

CHVD 123

L'AMI PUBLIC NO 1

QUEBEC EN BREF

Fête nationale

QUEBEC (PC) — Le 24 juin est désormais considéré comme la Fête nationale des Québécois.

L'Assemblée nationale a adopté hier à l'unanimité la loi 48 qui établit en même temps les droits des salariés à l'égard de cette journée fériée et chômée.

Tout employeur qui refusera de se conformer aux dispositions de cette loi sera passible d'une amende variant entre \$100 et \$500.

La CECO à Québec

QUEBEC (PC) — La Commission d'enquête sur le crime organisé CECO tiendra des audiences publiques à compter de mercredi prochain, à Québec.

Le président de la commission, le juge Denys Dionne, a fait part de cette décision, vendredi, dans un communiqué.

Ces audiences porteront sur les activités d'un groupe de motards dans une petite municipalité de la région de Québec.

Ce seront les premières audiences de la CECO dans la région de la capitale provinciale, si l'on fait exception des audiences préparatoires à huis clos tenues la semaine dernière, à Lévis.

La Tribune

SHERBROOKE (PC) — La Tribune de Sherbrooke a été publiée en retard, jeudi, ses employés étant en assemblée générale afin de discuter des dernières offres patronales, qu'ils ont rejetées.

"La situation demeure incertaine", a affirmé M. Yvon Rousseau, président du syndicat affilié à la FTQ.

Les employés désirent une "relative" parité salariale avec leurs collègues de La Presse et du Montréal-Matin, et une clarification des politiques éditoriales de l'employeur.

La Tribune est sans contrat de travail depuis un an et l'exécutif syndical jouit d'un mandat de grève.

La Tribune est contrôlée par le financier montréalais Paul Desmarais.

Jean-de-la-Trinité

SAINT-JEROME (PC) — Une dizaine de sœurs et deux frères de la congrégation des Apôtres de l'amour infini hantaient les couloirs du Palais de justice de Saint-Jérôme, jeudi matin, en attendant que leur supérieur général, le père Jean-de-la-Trinité, soit traduit devant un juge pour répondre d'une accusation d'outrage au tribunal.

Ils ont finalement appris au moment de l'ajournement du midi qu'aucun juge n'était disponible pour entendre la dite cause et que les procureurs au dossier s'étaient entendus pour reporter le tout au 29 juin prochain. Le père Jean n'était même pas présent à Saint-Jérôme car on avait, semble-t-il, oublié d'effectuer son transport du Centre de prévention de la rue Parthenais, à Montréal, à un point tel qu'une ordonnance a été émise pour son transfert le 29 juin prochain.

Commonwealth

SAINTE-THERESE (PC) — Environ 800 syndiqués ont manifesté paisiblement, vendredi matin, devant l'usine de la Commonwealth Plywood, à Sainte-Thérèse, où plusieurs incidents violents se sont produits depuis le début d'une grève, il y a 10 mois.

La manifestation, organisée par la Confédération des syndicats nationaux CSN, était la seconde depuis le début de la semaine.

Mercredi, des policiers avaient utilisé des gaz pour disperser quelque 300 protestataires. La majorité des personnes ayant participé aux manifestations de mercredi et vendredi étaient des délégués au congrès annuel de la CSN, qui se poursuivait à Montréal.

Ils ont été transportés sur les lieux par autobus nolisés.

Vendredi, les autorités de la compagnie avaient décidé de ne pas provoquer un affrontement avec les grévistes et n'ont pas tenté de faire traverser les piquets de grève à leurs briseurs de grève.

La CSN avait pour sa part organisé un service d'ordre comptant 60 personnes.

Décès de Mme Bombardier

VALCOURT (PC) — Mme J.-Armand Bombardier, veuve de l'inventeur de la motoneige, est décédée jeudi matin à l'hôpital St-Vincent de Paul de Sherbrooke à l'âge de 68 ans après une courte maladie.

Mme Bombardier occupait le poste de présidente de la Fondation J.-Armand Bombardier depuis la Fondation de cet organisme en février 1965, quelques mois après le décès de son époux.

La fondation Bombardier joue un rôle social dans divers domaines au niveau local, provincial et national. C'est ainsi que cet organisme effectue des dons à des groupes de bienfaisance et de charité, distribue des bourses d'études et apporte un soutien financier à des groupes missionnaires.

Les funérailles de Mme Bombardier auront lieu le samedi 10 juin à 14 heures à l'église St-Joseph de Valcourt et l'inhumation aura lieu au cimetière de l'endroit.

Mme Bombardier laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Germain Bombardier; M. et Mme Sodoc Besors, (Jeannine); M. et Mme Laurent Beaudoin, (Claire); M. et Mme Jean-Louis Fontaine, (Huguette); M. et Mme André Bombardier; 21 petits-enfants et deux-arrières-petits-enfants.

On est prié de ne pas envoyer de fleurs; un don à la Fondation J.-Armand Bombardier à Valcourt serait apprécié.

Aveux spontanés

SHAWINIGAN (PC) — L'épicier Roger Baribeau et l'un de ses surveillants pour les vols à l'étalage, Daniel Guilbeault, sont passés aux aveux spontanés, jeudi, à leur comparution conjointe, devant le juge René Crochetière, de la Cour des sessions de la paix, sous une inculpation d'extorsion.

Manifestement indigné, le magistrat imposait alors sur-le-champ une amende de \$500, assortie d'une période de probation de deux ans de paix publique, au propriétaire du marché du centre Baribo.

Mais le juge a accordé un sursis de sentence à l'employé Daniel Guilbeault, un père de famille dans la vingtaine qui devra tout de même garder la paix, comme son patron, durant les deux prochaines années.

Meurtre

MONTREAL (PC) — Le coroner Roch Héroux a entendu hier Mme Claire Prézeau lui raconter comment le 30 mai dernier elle avait assassiné son mari Michel, âgé de 32 ans, d'un coup de couteau à l'abdomen parce qu'elle n'en pouvait plus de vivre avec lui.

L'enquête s'est terminée par un verdict de responsabilité criminelle, mais il semble bien que l'état psychiatrique de Mme Prézeau sera considéré au niveau de la comparution qui doit avoir lieu aujourd'hui.

Selon le chef pénépiste

Il est grand temps de récupérer notre dû

QUEBEC (PC) — "Il serait peut-être temps que nous nous retirions de certains programmes à frais partagés et que nous prenions les mesures pour récupérer unilatéralement une partie de l'impôt sur le revenu qui est payé à Ottawa de façon à ce que nous ayons les moyens économiques d'assumer nos responsabilités dans les juridictions qui nous sont dévolues".

Sans vouloir apporter beaucoup de précisions sur le type de regroupement qui pourrait réunir ces futurs députés québécois à Ottawa, M. Roy a quand même indiqué qu'il serait extrêmement important que ces candidats du Québec puissent se faire élire avec comme seule préoccupation de représenter les intérêts de la province dans la capitale fédérale.

C'est en ces termes que s'est exprimé, jeudi, le député de Beauce-Sud et chef intérimaire du Parti national populaire, M. Fabien Roy, sur la question de la taxe de vente lors de son passage à l'émission Présent à l'écoute diffusée à la radio de Radio-Canada.

"Nous sommes en face d'une attitude inexplicable, a poursuivi M. Roy, d'un entêtement stupide de la part du gouvernement fédéral dans ce dossier".

Le Québec aurait donc intérêt, selon le chef pénépiste, à examiner le dossier complet de la fiscalité et des relations fédérales-provinciales.

Bloc québécois aux prochaines élections fédérales?

Le député de Beauce-Sud a, par ailleurs, soutenu au cours de cette même émission que des groupes d'individus se sont formés récemment afin d'étudier la

possibilité de concrétiser une idée qu'il lançait il y a quelques semaines, à savoir la création d'un Bloc québécois en vue des prochaines élections fédérales.

"Ils devraient voir, a-t-il poursuivi, à ce que le Québec ne soit pas soumis à la tutelle du bon vouloir d'intérêts politiques partisans de grands partis politiques nationaux."

Le chef intérimaire du PNP affirme qu'il a pris connaissance d'un sondage sur la question de la formation de ce Bloc québécois. Ce sondage indique, selon lui, que de 30 à 35 p.c. de la population du Québec serait prête à appuyer un tel mouvement.

Un tel appui de la population permettrait, a poursuivi M. Roy, à 30 ou 35 députés de ce groupe de se faire élire à Ottawa."

Le chef pénépiste a indiqué qu'il participerait, au cours de la fin de semaine,

à une deuxième rencontre de ce Bloc québécois.

Attitude méprisante

MONTREAL (PC) — Les principaux responsables du Comité provisoire du Syndicat québécois des fonctionnaires fédéraux jugent "méprisante" l'attitude du président de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), M. A. I. Stewart qui s'oppose à la création d'un syndicat québécois de fonctionnaires fédéraux.

Selon MM. Robert Martin, Guy Foucault et Pierre Trotier, membres du comité provisoire de ce syndicat naissant, le président national de l'AFPC s'est prévalu de son droit d'interprétation "incontestable" des statuts de l'AFPC pour condamner d'avance la création du nouveau syndicat québécois de fonctionnaires fédéraux.

Répartis en 16 unités

Au cours d'une conférence de presse, les membres précités du comité provisoire ont expliqué qu'ils s'appuient sur les statuts mêmes de l'AFPC pour prôner le regroupement en un seul syndicat des fonctionnaires fédéraux québécois actuellement répartis dans 16 "unités" ou syndicats pancanadiens.

Les trois responsables québécois jugent méprisante l'attitude du président national qui n'invoque que son droit d'interprétation sans appel pour qualifier de non recevable la formation d'un tel syndicat.

Les organisateurs, qui ont consulté des conseillers juridiques, croient au contraire que, non seulement les fonctionnaires fédéraux québécois, mais l'AFPC en entier, tirerait avantage d'une telle restructuration. "Les fonctionnaires québécois ne se reconnaissent pas dans cette super-structure complexe. Et, d'un autre côté, il est clair que les dirigeants de l'AFPC ne comprennent pas grand chose à nos problèmes", de dire M. Martin.

Définition de "majorité"

Ce dernier n'a voulu comme exemple que la citation suivante tirée d'un mémoire soumis par l'AFPC, en avril dernier, à un comité gouvernemental enquêtant sur la gestion du personnel: "La démocratie ne consiste pas essentiellement à pourvoir uniquement au règne de la majorité mais aussi à sauvegarder les droits des minorités et des faibles. Une fonction publique nationale doit en être le reflet et elle doit offrir aux minorités des perspectives d'emploi et d'avancement. Ces minorités, dans le contexte canadien, sont les francophones, les femmes, les autochtones, ainsi que les handicapés physiques et les déficients mentaux..."

Claude Ryan

A la défense de la minorité

MONTREAL (PC) — Le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, reproche au Livre blanc sur la culture de ne pas permettre aux minorités du Québec de préserver leurs cultures.



Claude Ryan

Selon M. Ryan, les propositions gouvernementales de subventionner les minorités et de leur fournir une assistance technique pour leur permettre de préserver et de développer leurs cultures sont fondées sur le principe que les minorités doivent s'intégrer davantage à la culture française.

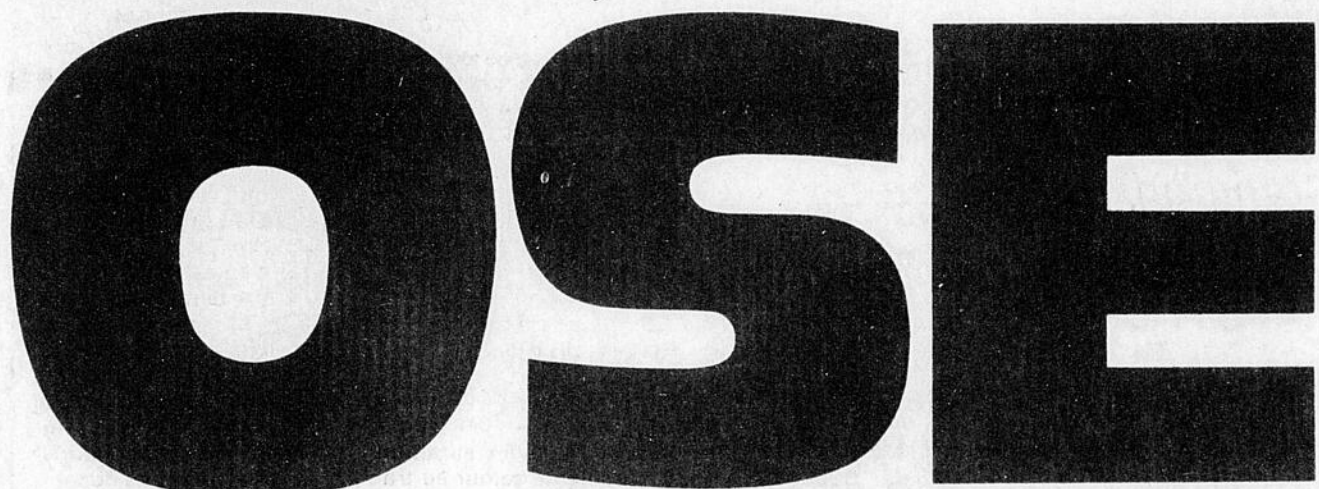
"Comment appliquez-vous ce principe à la minorité anglophone?", se demande le chef du PLQ. "Ou bien ce principe s'applique à tous les groupes ou bien il ne s'applique pas et la culture anglophone a certainement droit de cité."

M. Ryan discerne deux aspects distincts dans le Livre blanc sur la culture. "Le premier volume est une réflexion fidèle de la vision que le PQ se fait de notre société. Le gouvernement a la tendance de confondre la majorité, qui est francophone, avec l'ensemble de la société québécoise."

Le nouveau leader politique est d'avis que les sections du volumineux second volume sont plus intéressantes. Ces sections ont trait aux projets d'assistance gouvernementale à "l'industrie culturelle" telle que la production de films et de disques.

Pour M. Ryan, le problème dans son ensemble provient du fait que le PQ prend pour acquis que rien de bon ne peut provenir du gouvernement fédéral et que toutes les interventions d'Ottawa dans le domaine de la culture sont mauvaises, néfastes, intolérables, voire même tragiques et ce sans même se donner la peine d'en faire un examen.

Au Québec, tout le monde



OSE, c'est l'Opération de Solidarité Économique qui invite tous les Québécois à développer leurs secteurs d'activités avec l'aide des différents Ministères du Gouvernement du Québec.



"Quand on s'occupe la rondelle et qu'on travaille dans les coins... on gagne!"



"L'aide du MIC va permettre d'agrandir notre entreprise... on prend de l'expansion!"



"Acheter québécois... ça aide à créer et à garder des emplois chez nous."



"On s'est unis une vingtaine ici à Esprit-Saint pour fabriquer du bardeau de cèdre!"



"Ça donne le goût de faire de la belle ouvrage!"



"Avec l'aide du ministère de l'Agriculture, on a décidé de bâtir un silo coopératif... c'est comme ça qu'on améliore la production!"

Envoyons d'avant nos gens!



Gouvernement du Québec

OSE Opération Solidarité Économique

Veuillez me faire parvenir des renseignements supplémentaires sur les activités de OSE dans le secteur suivant (cochez la case appropriée):

- L'amiante
- Aide aux industries culturelles
- Projets communautaires
- Programme concernant la petite et moyenne entreprise
- Habitation
- Institut national de productivité
- Aide au secteur agricole
- Travaux gouvernementaux
- Service des Conférences socio-économiques

Nom _____

Adresse _____ App. _____

Ville _____

Postez à: Communication-Québec 50 est, boul. Harvey Jonquière G7X 8L6 Code postal _____

La loi des secrets officiels

"Je n'ai que du mépris pour une telle loi"

— Ged Baldwin

OTTAWA (PC) — Les ministres du cabinet Trudeau, qui ont déjà provoqué des fuites de documents pour en profiter politiquement, ont violé la Loi sur les secrets officiels, selon le député conservateur, Ged Baldwin.

M. Baldwin, député de Peace River, a fait cette intervention, hier aux Communes, au cours d'un débat sur la Loi sur les secrets officiels.

Selon lui, un ministre ou un député qui dévoile le contenu d'un document qui n'est pas encore public enfreint la Loi sur les secrets officiels.

M. Baldwin a cité le cas de fuites de documents pour démontrer que la Loi sur les secrets officiels, "adoptée durant l'hystérie d'avant guerre" est "démotée" et par surcroît, "ridicule".

"Je n'ai que du mépris pour une telle loi", a-t-il expliqué, en faisant allusion à deux cas où les secrets officiels ont été invoqués pour poursuivre des citoyens. Dans un premier cas, l'éditeur du Toronto Sun, Peter Worthington a été accusé d'avoir enfreint la loi pour avoir publié des renseignements sur les activités d'agents soviétiques au Canada.

Récemment, l'ingénieur montréalais, M. Peter Alexander Treu, a été condamné en vertu de cette loi, à deux ans d'emprisonnement parce qu'il avait eu accès à certains documents confidentiels sur la Défense nationale. Son procès a eu lieu entièrement à huis clos, seule la sentence a été rendue publiquement, parce que la loi l'exige.

M. Baldwin, tout comme ses collègues conservateurs et même un député libéral, Mark MacGuigan, a réclamé la révision de la loi.

Un défi

Pendant, le ministre des Transports, M. Otto Lang, n'a pas prisé l'intervention du député de Peace River et a soutenu que celui-ci alléguait qu'un crime avait été commis, en contravention de la Loi sur les secrets officiels, et qu'il n'avait apporté aucune preuve.

M. Baldwin a alors mis M. Lang au défi de dire, sans équivoque, qu'aucun de ses collègues n'avait jamais directement ou indirectement, provoqué une fuite de do-

cument afin d'influencer un débat ou de se tirer d'un mauvais pas.

Le ministre n'a pas répondu directement à cette invitation.

Une personne qui communique un renseignement "ou un document à toute personne autre que celle avec laquelle il est autorisé à le communiquer" est passible de 14 années d'emprisonnement, d'après la Loi sur les secrets officiels.

Plus tard, M. Lang qui parlait au nom du ministre de la Justice, a dit qu'il pouvait y avoir une interprétation différente que celle proposée par le député de Peace River quant à la légalité ou l'illégalité des fuites de document.

Pourtant, devant la Cour suprême du Canada, les procureurs du ministre de la Justice et du solliciteur général du Canada, ont appuyé l'interprétation de la loi telle que présentée hier, par M. Baldwin aux Communes.

Précautions

"Les classifications secrets, très secret ou autres ne sont que des classifications administratives qui indiquent aux fonctionnaires le degré de précaution requise dans la manutention des documents", expliquaient-ils dans leur mémoire.

Ils ajoutaient: "Tous les documents publics sont officiels au sens de la loi (sur les secrets officiels) et tombent sous son application."

C'est ainsi que le gouvernement fédéral a soutenu que le commissaire Jean Keable, de la Commission d'enquête sur les activités de la police en territoire québécois, avait violé la Loi sur les secrets officiels en prenant connaissance de certains documents de la GRC qui tombaient sous un affidavit, mais qui lui avaient été communiqués par la Sûreté du Québec.

Cette définition de la section 4 de la Loi sur les secrets officiels rejoint donc, celle de M. Baldwin. Un journaliste qui publierait un document quelconque pourrait donc être accusé en vertu de la Loi sur les secrets officiels tout comme la personne qui le lui aurait procuré.

Le ministre Lang s'est vivement porté à la Défense de la loi, en disant que M. Baldwin laissait entendre que certains gestes sont illégaux, alors qu'ils ne le sont pas.

Le ministre des Transports a laissé entendre par ailleurs que ceux qui critiquent la loi devraient être rassurés parce qu'il n'y a eu que huit accusations portées en vertu de cette loi et ce, au cours d'une période de près de 40 ans.

Le député libéral Mark MacGuigan, qui fut le fondateur de l'Association canadienne des libertés civiles, a dit douter que le bien-fondé d'une loi puisse être jugé par le nombre d'accusations qui ont été portées.

Selon lui, la loi doit être révisée parce qu'elle a une trop grande portée, et la section qui touche la communication de renseignements ou documents est bien trop vague.

Censure

MONTREAL (PC) — L'Union des écrivains québécois, par la voie de son président Jacques Godbout, vient de prendre position dans le conflit opposant le Conseil des arts de la région métropolitaine, présidé par le juge Jacques Vadeboncoeur, et le Théâtre du Nouveau Monde (TNM) dirigé par Jean-Louis Roux.

Le conflit a pour origine le refus du Conseil des arts de subventionner le TNM qui se propose de monter la pièce de Denise Boucher "Les fées ont soif", la jugement pornographique.

"En refusant une aide au TNM et à la pièce de Denise Boucher, le Conseil des arts non seulement exerce-t-il une censure artistique et intellectuelle inacceptable, mais en plus, offre l'occasion idéale de remettre en question les règles et le fonctionnement de cet organisme", affirme M. Godbout dans un communiqué de presse.

Tout en condamnant la décision du conseil, l'Union des écrivains québécois juge que l'incident est un mal pour un bien puisqu'il soulève un débat qui permettra la remise en question du rôle de cet organisme.

L'Union des écrivains québécois réclame ni plus ni moins que la démission du juge Vadeboncoeur en affirmant que "le bénévolat ne doit pas devenir un prétexte à enlèvement et l'excuse de la bêtise".

"Depuis plusieurs années, de nombreux écrivains, par exemple, émettent de sérieuses doutes sur les règlements qui régissent le Grand Prix littéraire de la ville de Montréal, administré par ce conseil. En fait, Montréal a un conseil des arts qui a vieilli et devrait être rénové. Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, devrait profiter du débat qui s'amorce pour remettre en question d'une part le maigre financement du Conseil des arts, d'autre part le consensus artistique et littéraire de ses membres."

"Pendant que Toronto recevait récemment le 10ème symposium international de sculpture, Montréal se préoccupait de course automobile. Il doit y avoir place, dans la plus grande ville française d'Amérique, pour un conseil des arts riche, généreux, à l'esprit ouvert, et qui fasse confiance à ses artistes."

"L'Union des écrivains québécois souhaiterait que les autorités municipales réunissent les directions des associations artistiques, littéraires et culturelles afin de revoir les politiques et le fonctionnement d'un organisme qui a vieilli et doit être décapé. Pour ce qui est des propos du juge Vadeboncoeur sur la pièce de Denise Boucher, il semble évident que le président du Conseil des arts devrait démissionner de son poste. Le bénévolat ne doit pas devenir un prétexte à enlèvement, et l'excuse de la bêtise."

Désormais, en assurance automobile, c'est l'indemnisation directe

Jusqu'ici, en cas d'accident automobile, vous pouviez demander à votre assureur le remboursement des dommages subis par votre voiture à condition cependant que vous ayez une assurance Collision.

Autrement, vous deviez supporter vous-même les frais de réparation ou présenter votre réclamation à l'autre automobiliste, selon que vous étiez responsable ou non de l'accident.

Depuis le 1^{er} mai 1978, c'est l'indemnisation directe.

La responsabilité de chaque automobiliste est maintenant établie en fonction d'un barème présentant 21 cas types.

Si vous n'êtes pas responsable, vous êtes indemnisé sans délai par votre propre assureur.

Si, au contraire, vous êtes responsable de l'accident, c'est encore votre assureur qui vous indemnise pourvu que vous ayez eu la prudence de souscrire une assurance Collision.

L'indemnisation directe s'applique aux accidents survenant au Québec entre au moins deux véhicules dont les propriétaires sont connus. Elle facilite les relations entre assureurs et assurés, simplifie les formalités et, bien sûr, accélère les règlements.



Bureau d'assurance du Canada



groupement des assureurs automobiles



CANADA EN BREF

Procès Andonakakis

OTTAWA (PC) — L'entrepreneur Mike Andonakakis a été trouvé coupable, jeudi, de tentative de corruption à l'endroit du maire d'Ottawa, M. Lorry Greenberg. Il connaîtra sa sentence le 20 juin.

M. Andonakakis subissait son procès en Cour de comté, cette semaine, pour avoir supposément offert une somme d'argent, entre \$3,000 et \$8,000, à M. Greenberg pour qu'il intervienne auprès d'une compagnie soumissionnaire pour deux contrats de nettoyage d'édifices municipaux.

Le procureur de l'accusé, Me Dan Chilcott a fait savoir qu'il attendrait que la sentence soit rendue avant de décider s'il porterait la cause de son client en appel.

Le jury de sept hommes et cinq femmes a mis environ quatre heures et demie avant d'en arriver à une décision. Les jurés ont demandé, en fin d'après-midi, que leur soient relues des portions de témoignages relatives à la conversation que M. Andonakakis et le maire ont eue dans le bureau de ce dernier et que le juge leur précise à nouveau certains détails concernant la loi. Puis, ils se sont retirés une seconde fois et, moins de cinq minutes plus tard, ils indiquaient qu'ils étaient prêts à rendre leur verdict.

Energie

HALIFAX (PC) — La Nova Scotia Power Corp., (NSPC) peut souffrir de sa réussite en matière de conservation de l'énergie.

Les gens en utilisent moins que prévu par les experts et cela cause des problèmes de paiement pour l'outillage déjà financé en vue de répondre à une demande accrue.

M. L. F. Kirkpatrick, président de cette société de la Couronne, qui demande une hausse de tarifs de 25 pour cent, avait fait allusion jeudi à ce problème et, vendredi, un autre porte-parole a fourni des détails.

La Nouvelle-Ecosse, qui aurait les tarifs d'électricité les plus élevés du pays si la hausse était approuvée, semble être la première à avoir réduit quasiment de 10 ou 12 pour cent à zéro le taux de croissance de la demande.

Les experts avaient prévu qu'elle baisserait à environ sept pour cent.

Plusieurs autres provinces — le Manitoba, le Québec et l'Ontario — ont vu baisser la demande.

La Nova Scotia Power Corp. doit en ce moment environ \$700 millions d'obligations à longue échéance.

Collège pas nécessaire

TORONTO (PC) — La demande en vue de la création d'un collège communautaire français a été rejetée par le ministre ontarien des Collèges et Universités, M. Harry Parrott.

Un porte-parole du ministre a annoncé jeudi que ce collège n'était pas nécessaire puisque la politique du ministère consiste à offrir des cours en français lorsqu'ils sont requis.

Le porte-parole a également prétendu que M. Parrott n'avait jamais annoncé sa décision parce qu'il pensait que le Conseil franco-ontarien, qui avait fait la demande pour le collège, le ferait lui-même.

Une autre demande du conseil, visant à ce que des responsables de collèges et des représentants francophones administrent les cours en français pour les arts et la technologie, a été rejetée.

Selon le porte-parole, "cela revient à vouloir séparer une partie des collèges ou à maintenir les secteurs français et anglais réunis".

Par ailleurs, selon la coordinatrice des services français du ministère de l'Éducation, Mme Jacqueline Matte, le gouvernement investira cette année \$317,000 dans de nouveaux cours en français dans les collèges, à comparer avec \$126,000 l'an dernier. L'an prochain, on prévoit consacrer \$410,000 à ces cours.

Elle a toutefois, admis que ces sommes n'étaient pas spécifiquement affectées aux cours en français, mais étaient versées au budget de fonctionnement des collèges.

Droit des indiennes

Ebauche d'une politique plus humaine

OTTAWA (PC) — Le ministre des Affaires indiennes, Hugh Faulkner espère pouvoir présenter des amendements à la loi sur les Indiens, d'ici la fin de l'année, afin de garantir les droits les plus élémentaires des femmes autochtones.

"Ce problème traîne depuis trop longtemps", a-t-il reconnu, vendredi en s'adressant à une cinquantaine de femmes indiennes venues à Ottawa de toutes les régions du Canada pour lui présenter des proposi-

tions concrètes visant à amender la loi.

Depuis fort longtemps, les femmes indiennes et des associations de femmes à travers le Canada, dénoncent la loi qui empêche les Indiennes de conserver leur statut d'autochtones lorsqu'elles prennent un mari Blanc. Pourtant, lorsqu'un homme autochtone épouse une Blanche, celle-ci a le droit de vivre sur la réserve avec lui.

"Quand on rentre dans

l'église pour se marier on est Indienne, on en ressort blanchie", a précisé, pour sa part, Evelynne Obomsawin, de l'Association des femmes du Québec.

L'Association des femmes indiennes a proposé pas moins de 15 résolutions détaillées afin d'amender la loi, recommandations qui touchent la définition de l'Indien, les droits des conseils de bande, les droits des femmes et enfants, les contrats de propriétés matrimo-

niales et qui préconisent l'adoption d'une déclaration des droits des Indiens. Le ministre Faulkner a dit qu'il appuyait les recommandations portant sur les droits des femmes, des enfants, et le partage des biens matrimoniaux. Toutefois, il a indiqué qu'il devrait se pencher plus sérieusement sur d'autres recommandations.

L'une de ses recommandations qui n'a pas semblé lui sourire tellement vite la définition de l'Indien.

Selon l'Association des indiennes, une personne doit pouvoir établir qu'elle a un quart ou plus de sang indien du Canada et que sa ligne de descendance peut être établie par la mère ou le père ou les deux, afin de répondre aux critères pour son inscription en tant qu'Indien.

Le ministre est d'avis que cette recommandation va très loin puisqu'elle se répercuterait sur d'autres clauses de la loi des Indiens qui ne portent pas spécifi-

quement sur le droit des femmes. Selon Evelynne Obomsawin de la réserve d'Odanak, près de Sorel, cette recommandation vise tout simplement à trouver un mécanisme afin que la nation indienne ne meure pas.

Au Québec

Au Québec, a-t-elle dit, la lutte pour la reconnaissance des droits des indiennes est très dure.